

*Dialogue pour le lancement
du NODE/FANRPAN en
République Démocratique du
Congo (RDC)*
Rapport Narratif

Kinshasa, du 05 au 06 mai 2010

I. INTRODUCTION

Sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, du 05 au 06 mai 2010, le Centre d'Echanges pour des Réformes Juridiques et Institutionnelles (CERJI) en collaboration avec l'organisation suédoise « Hope in Action », la campagne mondiale de lutte contre la pauvreté « Défi Michée » et la « Maison des Droits de l'Homme » qui est un projet du « Centre Carter » en République Démocratique du Congo (RDC), a organisé un dialogue en vue de mettre en place le NODE/FANRPAN en République Démocratique du Congo (RDC).



Avec l'accompagnement pédagogique et technique de la délégation du Secrétariat Régional de FANRPAN composée d'Ian MASHANGAIZE et Watson LUFINGO MWAMAKAMBA, une soixantaine de participants, représentant le gouvernement, les

fermiers, différentes organisations de la société civile, les médias, les investisseurs privés, les chercheurs scientifiques et autres ont activement pris part à deux jours de travail.

La délégation du Ministère de l'Environnement, Tourisme et Conservation de la Nature a aussi pris une part active aux travaux à travers son directeur des ressources en eaux et forêts, Monsieur Hubert KAPIAMBA ILUNGA.



Au nom du Secrétaire Général au Ministère de l'Environnement, Tourisme et Conservation de la Nature, ce dernier a prononcé un discours à la cérémonie de clôture des travaux qui a été présidée par Monsieur

Claude RUHIMBASA, Point focal du PDDA en RDC, délégué par le Secrétaire Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage.



Bien qu'invité aux travaux, le Ministère du développement Rural n'a pu être représenté. Néanmoins, la délégation du Secrétariat Régional a pu rencontrer le Chef de Division Unique (équivalent de l'adjoint du Secrétaire Général) de ce ministère.

Bien avant les travaux proprement dits, la délégation du Secrétariat Régional de FANRPAN a fait le tour de différents ministères impliqués dans le dialogue. Tour à tour elle a rencontré les autorités du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, puis celles du Ministère de l'Environnement, Tourisme et Conservation de la Nature, et enfin, celle du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage.

II. DEROULEMENT DU DIALOGUE

A. MERCREDI 05 MAI

Le dialogue a pris part dans la salle des réunions de la Maison des Droits de l'Homme du Centre Carter du 05 au 06 mai 2010.

Au premier jour, les travaux ont commencé par des échanges directs entre la délégation du Secrétariat Régional de FANRPAN et le Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage ainsi qu'avec le Secrétariat Général à l'Environnement, Tourisme et Conservation de la Nature.

Après un mot de bienvenue, Me. Charles-M. MUSHIZI a présenté la délégation venue de l'Afrique du Sud (Secrétariat Régional), le profil des participants et celui des intervenants, puis donné les lignes maitresses autour desquelles allaient tourner les travaux ainsi que des consignes d'usage pour la discipline.

Dans le vif des travaux, la première intervention a porté sur « *le rôle de la petite agriculture et la nécessité d'une politique budgétaire d'appui à son développement* ». Elle a été présentée par Monsieur Georges OHELO qui est un Technicien du développement rural (TDR) et ancien député pendant la transition politique, actuellement engagé comme chargé des projets au sein de l'organisation suédoise « Hope In Action ».

Cette intervention a analysé le contexte général du pays mais aussi et surtout le faible engagement de l'Etat à soutenir les petits fermiers qui nourrissent cependant plus de 68% de la population congolaise.

Il a formulé des recommandations parmi lesquelles celle d'une création d'une coopérative de



crédit pour les petits fermiers afin de renforcer leurs capacités matérielles et financières et d'améliorer la qualité et la quantité de leurs productions.

La deuxième intervention a porté sur « *l'agriculture écologique comme mode de protection de*

l'environnement et de prévention contre le changement climatique ». Elle a été présentée par Monsieur Emile NAMWIRA, Chargé des projets au sein de la campagne mondiale de lutte contre la pauvreté « Défi Michée/RDC ».

Monsieur NAMWIRA est sociologue de formation et membre actif, depuis de longues années, dans la société civile congolaise.

Son intervention a relevé le caractère archaïque des méthodes de production agricole en RDC et qui font encore usage du défrichage sur brulis, détruisant ainsi à la fois le sol et l'environnement.

Pour cet expert, il est temps pour les fermiers, les investisseurs, le gouvernement et autres intervenants d'amorcer un dialogue afin de mettre en place de nouvelles méthodes de productions tout en préservant le sol et l'environnement.

Après ces deux interventions, a été ouvert un large et intéressant débat auquel tous les participants ont pris part pendant un peu plus d'une heure.

Des questions d'éclaircissement et de curiosité ont été posées aux intervenants mais aussi aux deux délégués du Secrétariat Régional de FANRPAN. D'autres intervenants ont simplement fait des apports et contributions pour enrichir les interventions de Messieurs OHELO ET NAMWIRA.

Parmi les questions et les propositions les plus importantes qui ont fait objet du débat on cite celle de :

- Freddy KAJEJE, agriculteur, producteur de manioc et de différentes légumes a voulu savoir si FANRPAN pourra favoriser l'accès aux nouvelles technologies agricoles aux fermiers congolais et si FANRPAN pourra permettre aux fermiers congolais d'entrer en contact avec des fermiers d'autres pays pour partager leurs expériences respectives.
- L'ingénieur agronome Léon KEKYA. Celui-ci a demandé à la délégation du Secrétariat Régional de lui expliquer ce que c'est FANRPAN, son organisation et l'originalité de son apport pour la RDC. Ce qui a été fait par Monsieur Ian et Lufingo. Parlant au CDU, il lui a demandé de sensibiliser son ministère pour la construction des routes de desserte agricole dans les villages.
- Maître Séraphin BYABUZE, membre de la JPDH a averti que si le NODE est mis en place, il faudra qu'il soit leader par une organisation crédible et professionnelle mais aussi qu'il ne subisse pas les contrecoups politiques qui pourraient l'affaiblir.
- Alphonse LONGBANGO, responsable du Comité Droits de l'Homme, membre du Réseau RRN (Réseau Ressources Naturelles), qui a relevé que le gouvernement doit capitaliser la mise en place du NODE/FANRPAN en RDC et qu'il doit tirer le bénéfice d'un dialogue franc et permanent que les parties prenantes vont désormais mettre en place. Parlant à la délégation du ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage qui était dans la salle, Longbango estime que ce dialogue qui sera animé par le NODE est important et doit aborder le fait que certains partenaires du gouvernement sèment la confusion dans les politiques nationales en développant des projets contradictoires quant aux objectifs poursuivis. Tel est le cas de la confusion et du désordre dans l'intervention du FAO (Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation). S'adressant au point focal du PDDA et au CDU à l'agriculture, pêche et élevage, il leur a demandé d'être attentifs au fait que par exemple le FAO

développe des projets avec le ministère de l'Environnement, Tourisme et Conservation de la nature qui ont plusieurs objectifs contradictoires avec ceux poursuivis par le ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage.

- Pour Daniel LUNZE, Coordonateur du Programme de Relance de la Recherche Agricole et Forestière en RDC (projet REAFOR), le dialogue sur le développement par l'agriculture doit viser l'amélioration de la ligne budgétaire du domaine agricole en RDC. Le NODE devra amener le gouvernement à renforcer aussi la recherche et le partage des résultats de cette recherche avec d'autres partenaires de terrain. La plupart des résultats de la recherche demeurent dans les tiroirs, a-t-il affirmé.
- Justin TABARO, homme d'affaires et secrétaire exécutif de la Fédération de petites et moyennes entreprises du Congo (FENAPEC) a relevé qu'on ne peut pas parler de politique agricole sans parler de politique éducationnelle, sécuritaire, alimentaire, etc. Pour lui, le NODE doit être à mesure de booster la rédaction d'une politique globale et intégrée. Pour lui, un simple exemple : un agronome, parent, muté dans le fond du pays qui n'a aucune infrastructure dans ces domaines et espérer qu'il s'y plaira. La tendance sera de retourner vivre dans les grandes agglomérations. La réponse lui donnée par le CDU a relevé que de plus en plus le ministère de l'agriculture s'intéresse à mettre en place une politique intégrée et concertés avec d'autres partenaires nationaux et internationaux et que le NODE sera un cadre idéal pour discuter de cette matière.
- Patrick MASHITA de l'association « Avocats Verts » pour la protection de l'environnement. Celui-ci a formulé une inquiétude sur l'avenir du NODE en cherchant à savoir l'expérience que FANRPAN a déjà dans d'autres pays quant au fonctionnement harmonieux des NODES qui y existent avant de croire que l'expérience de la RDC sera viable. Il considère que généralement il est facile de lancer une initiative, mais qu'il reste à en assurer l'effectivité et la réalisation concrète.



Après le débat, l'après midi a connu l'intervention de Monsieur Claude RUHIMBASA à propos de « *Sept ans après le lancement du CAADP. Où en est la RDC ?* » mais aussi celle de Monsieur Jacques KALUME, Chef de Division Unique

(équivalent de l'adjoint du Secrétaire Général) à l'Agriculture, Pêche et Elevage qui a présenté un certain nombre d'activités développées actuellement par son ministère.

RUHIMBASA a décrit le contexte dans lequel le PDDA a été lancé en RDC jusqu'à la nomination d'un point focal. Il a relevé les chiffres de l'investissement budgétaire dans le domaine agricole en RDC, en considérant qu'ils doivent s'améliorer. Et que pour cela, il faut faire pression sur le politique. C'est tout dire du travail du NODE, très attendu pour lancer le débat à propos de la ligne budgétaire allouée à l'agriculture et à l'environnement en RDC.

Une fois encore le débat a été ouvert sur ces deux dernières interventions. D'autres questions ont eu un lien entre ces deux dernières interventions avec les deux premières faites par NAMWIRA et OHELO.

Pour toutes les questions qui ont fait allusion au fonctionnement du NODE et de FANRPAN, Monsieur Ian a largement expliqué que cette organisation régionale est un réseau de petits réseaux nationaux. Il en a présenté et expliqué l'organigramme et le fonctionnement.

LUFINGO a été plus large sur les termes de référence qui guident le fonctionnement de FANRPAN ainsi que les liens qu'il y a entre les NODES nationaux et le Secrétariat Régional.

La délégation de FANRPAN a aussi abordé la question relative à la « *nécessité de lancer un dialogue permanent sur l'agriculture, la nourriture, l'environnement, les ressources naturelles et le changement climatique en RDC* », bref, sur l'« *opportunité pour la RDC de mettre en place un NODE/FANRPAN* ».

Après des échanges directs avec cette délégation, les participants ont été divisés en quatre groupes de travail thématiques pour réfléchir et formuler des recommandations sur les sujets suivants :

- *Quelles politiques de gestion des terres mettre en place dans le domaine agricole, sachant que plusieurs fermiers qui ont obtenu de vastes étendues de terres n'ont pu les exploiter faute de moyens et des capacités ? Le gouvernement devrait-il limiter les exploitants nationaux sur de*

petits espaces ou devrait-il les permettre à accéder à de plus grandes étendues afin de produire d'avantage ?

- *Comment mettre en place une agriculture qui respecte l'environnement et prévient le changement climatique ? Comment intégrer une agriculture écologique en RDC ?*
- *Analyser les capacités actuelles dans le domaine agricole face à la prochaine mise en retraite d'environ 80% du personnel du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage. Quelles politiques mettre en place pour un soft landing entre le départ de l'ensemble de ce personnel expérimenté et le recrutement de 500 nouveaux cadres sans expérience du tout ? Comment booster la recherche agricole et envisager la diffusion des résultats de cette recherche ?*
- *Quelles politiques pour un accès équitable, juste et gratuit aux intrants et semences en RDC ?*



Les groupes de travail ont élu leurs présidents et leurs secrétaires rapporteurs respectifs.

A la fin de la première journée, une brève évaluation a été faite et a porté sur les intervenants, les interventions, la

participation de l'assemblée ainsi que sur les questions logistiques.

De manière générale, les participants se sont dits satisfaits de l'organisation logistique, de la qualité des interventions, de la qualité des intervenants mais aussi de l'idée de lancer un NODE/FANRPAN en RDC.

B. JEUDI 06 MAI

- PREMIERS TRAVAUX EN GROUPES

Au deuxième jour, chacun de groupes s'est retrouvé, travaillé sur les questions et a formulé des recommandations en rapport avec son sujet en les adressant aux groupes cibles proposés

Le premier groupe était composé de :

1. Mademoiselle Titi MOTEMBO : Présidente
2. Monsieur William WENGA BUMBA
3. Monsieur Balthasar TSHISHI
4. Monsieur IZUBA DOSITHE
5. Monsieur Célestin TSHIMANDE TUKALA
6. Monsieur Albert KABUYA
7. Monsieur Médard BOPE
8. Monsieur Jolly NGBOWA
9. Monsieur Alphonse LONGBANGO
10. Monsieur Felly MAKIESE
11. Monsieur Eric LOMBE : secrétaire -Rapporteur
12. Monsieur Cedar KIRONGOZI
13. Madame Doris MOMBAYA LIOSELE

Voici le contenu du rapport de leur travail :

THEME : Quelles politiques de gestion des terres mettre en place dans le domaine agricole, sachant que plusieurs fermiers qui ont obtenu de vastes étendues de terres n'ont pu les exploiter faute de moyens et des capacités ? Le gouvernement devrait-il limiter les exploitants nationaux sur de petits espaces ou devrait-il les permettre à accéder à de plus grandes étendues afin de produire d'avantage ?

« Notre commission a voulu d'abord éclaircir le sujet en commençant par définir essentiellement le thème. L'exploitation et la mise en valeur de la terre dans une perspective de produire les denrées alimentaires pour faire face à l'insécurité alimentaire de l'homme a été l'élément clé des réflexions.

Dans les petits espaces, l'agriculture est faite pour nourrir les petites couches des populations. Il s'agit d'une agriculture qui sert exclusivement à la consommation locale. C'est une micro-production. Par contre, l'exploitation sur de grands espaces qui consiste à travailler de grandes étendues de terres capables est une macro-production.

La RDC qui a la vocation de nourrir plus de 2.000.000.000 d'hommes sur notre planète doit promouvoir l'agriculture sur de grandes étendues de terre ; une agriculture mécanisée et

industrielle capable de nourrir la population et de rapporter des devises par des exportations des produits agricoles.

En guise de recommandations :

Au Gouvernement :

- Appliquer correctement la politique de la décentralisation contenue dans la constitution et donner un réel pouvoir au niveau local dans le domaine de la gestion des terres.
- Faciliter l'accès aux biens et aux services publics dans la mesure pour les fermiers et les autres opérateurs du domaine agricole pour une meilleure rentabilité de leurs investissements et supprimer différentes tracasseries administratives et policières qui les accablent.
- Renforcer les capacités de services agricoles de base tels que le Centre de recherches Agronomiques, pour la formation, la vulgarisation agricole, les infrastructures de base comme de transport (routes des dessertes agricoles), les marchés de collecte des gros et des détails.

Au Parlement :

- Voter de lois qui protègent les fermiers et qui garantissent la qualité des produits agricoles nationaux et importés.
- Garantir une applicable judicieuse de la loi sur la décentralisation, de manière à protéger et à sécuriser les exploitants.

A la Société civile :

- Faire la vulgarisation des lois agricoles votées par le Parlement et en assurer une plus large diffusion dans le pays entier.
- Organiser des campagnes de sensibilisation en matière agricole.
- Mener des plaidoyers auprès des autorités du pays dans le cadre de la protection des fermiers, des investisseurs agricoles et dans la garantie de la bonne qualité des produits pour la population.

Aux Fermiers :

- Se constituer en une puissante corporation capable de défendre leurs intérêts à tous les plans.
- Créer une banque agricole des fermiers et des syndicats de défenses de leurs droits et de leurs associations.
- Se faire connaître au niveau tant national qu'international en menant des actions d'informations sur leurs activités.
- Mobiliser les ressources internes pour améliorer leurs productions et leur accès aux nouvelles technologies en matière agricole.

Le deuxième groupe était composé de :

1. MASASHI CESAIRE (Président)
2. NTUMBA Sackred
3. PATRICK LUZOLO
4. JEANNETTE MASIALA
5. JOSE KITOKO
6. PAPY NGONGA
7. Ir. ILLEKANZO MARC
8. Bijou LUBANGI-MUTEBA
9. KAPUKU MBOMBO John
10. LOKOFÉ-YONDO Pitshou
11. IBRAHIM ASSOUMANI (sec. Rapporteur)
12. EUGENE MAOLO
13. PATRICE GAZIRE
14. Jean BATAYO
15. L. MULONDA

Voici le contenu du rapport de leur travail :

THEME : Comment mettre en place une agriculture qui respecte l'environnement et prévient le changement climatique ? Comment intégrer une agriculture écologique en RDC ?

Le groupe a commencé aussi par un travail de compréhension des concepts : Agriculture, Ecologie et Changement climatique.

Pour les membres de ce groupe les problèmes écologiques que rencontre l'agriculture en RDC sont liés à la déforestation, à l'érosion, à la perturbation pluviométrique, au problème d'humidité de l'air, à l'appauvrissement du sol par l'agriculture sur brûlis, à l'émission de gaz et à l'extinction des espèces animales et végétales

En guise de recommandation :

Aux fermiers :

- De faire un effort de remplacer des engrais chimiques par des engrais biologiques, (pour ceux qui utilisent les premiers).
- De faire application de l'agriculture en couloir, qui à l'avantage de permettre le rétablissement de l'équilibre écologique

Au Gouvernement

- De mener une enquête préalable avant la distribution des terres en faveur de l'agriculture.
- D'augmenter le budget alloué au secteur agricole dans le pays.
- De revaloriser les travailleurs et techniciens du domaine agricole.
- D'orienter les provinces en rapport avec les produits agricoles.
- De mettre en place une banque de crédit agricole et de développement agricole

Au Parlement

- D'accélérer les travaux en vue de l'adoption et la promulgation du code agricole en chantier depuis plusieurs années.
- De mener un plaidoyer auprès du gouvernement en faveur de l'augmentation du budget en faveur de l'agriculture et de l'environnement

- D'encourager les opérateurs agricoles qui respectent les méthodes appropriées en mettant en place des mécanismes incitatifs, notamment sur le plan fiscal et de l'importation des intrants.

Aux chercheurs

- Qu'ils mettent en place un plan de recherche dans le domaine agricole et environnemental.
- Qu'ils mènent effectivement les recherches et en vulgarisent les résultats auprès des agriculteurs et des étudiants en agronomie, principalement.
- Qu'ils mènent cette recherche en prenant en compte aussi la pisciculture et l'élevage.

A la Société civile

- De s'engager à sensibiliser et de vulgariser le contenu du projet de code agricole auprès sa promulgation.
- De renforcer leurs capacités sur les nouvelles technologies dans le domaine de l'agriculture et de la protection de l'environnement.
- De promouvoir l'encadrement des agriculteurs sur le plan scientifique et technique.
- De mener un plaidoyer pour la dotation des semences agricoles et des matériels (les intrants) de qualité aux fermiers
- De mener un plaidoyer pour la distribution de terre pour les ONG et les associations qui désirent mener des activités de terrain dans le domaine agricole.

Le troisième groupe était composé de :

1. Henry TOSENGE BINY : Rapporteur
2. Aaron KABATSHI
3. Léon KEKYA
4. MUKENDI MUKENDI
5. ERIC KABANGU
6. MIREILLE BAFOLA Présidente
7. LUNZE Daniel
8. MPOYI KAMBA

9. Ir. MULUMBA-MUKENDI Dominique

10. Robert KASAKELA

Voici le contenu du rapport de leur travail :

THEME : Analyser les capacités actuelles dans le domaine agricole face à la prochaine mise en retraite d'environ 80% du personnel du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage. Quelles politiques mettre en place pour un soft landing entre le départ de l'ensemble de ce personnel expérimenté et le recrutement de 500 nouveaux cadres sans expérience du tout ? Comment booster la recherche agricole et envisager la diffusion des résultats de cette recherche ?

L'agriculture a toujours été le moteur de développement dans tous les pays à travers le monde, estiment les membres du groupe. La RDC doit mettre en place des politiques promotrices de l'agriculture en vue de garantir la nourriture à ses citoyens et de générer des devises par des exportations comme dans les années 60.

Pour les membres du groupe, parmi les causes qui handicapent la recherche dans le domaine agricole il y a : le fait que les centres de recherches sont délaissés, le manque d'équipement dans les écoles agronomiques, absence de création de nouvelles écoles et centres de recherches, l'absence des salaires pour les chercheurs, le manque de motivation pour ces derniers, l'insuffisance des moyens alloués au domaine de la recherche, le clientélisme politique et le désintéressement dans ce secteur.

En guise de recommandations :

Au Gouvernement.

- De définir une politique de développement agricole en élaborant un plan de développement agricole (agriculture, pêche élevage). Ce plan doit tenir compte entre autres de : la recherche, de la vulgarisation des résultats de la recherche.
- De respecter les accords internationaux auxquels il s'engage notamment le Protocole de Maputo, l'Accord d'Abuja, etc....

- De renouveler progressivement, de recycler mais aussi de motiver le personnel du domaine de l'agriculture (administration publique et de motiver les jeunes à aimer et à travailler dans les filières agricoles.
- De rendre attrayante les études en agronomies pour les jeunes.
- Mettre en place une filière semencière. C'est-à-dire : de faire la sélection des matériels végétales, de mettre au point les semences de base et de pré-basé, de mettre en place les fermes semencières (publics et privés) qui se chargeront de la production et de la commercialisation des semences améliorées, de vulgariser les résultats des recherches et de former de nouveaux chercheurs et des techniciens de recherche. (L'IMRA par exemple ne compte que 2 Docteurs en sciences et moins de 15 Masters en sciences).

Au Parlement

- De doter le pays d'un code agricole qui incite les investisseurs.
- De voter un budget conséquent pour développer l'agriculture.
- De veiller à l'application efficiente de la ligne budgétaire allouée à l'agriculture.

Aux institutions de recherche.

- D'élaborer un plan Directeur national de la recherche agricole et environnementale.
- De programmer la recherche sur la culture vivrière et industrielle, pêche et élevage.
- De renforcer les capacités du personnel technique du ministère de l'agriculture, pêche et élevage.
- D'assurer la disponibilité des semences de base variés et améliorés, fruit de leurs recherches.

Le quatrième et dernier groupe était composé de :

1. Madame Espérance KAJEJE : Présidente
2. Monsieur Pascal MALOJI : Secrétaire rapporteur
3. Monsieur Aaron KABATSHI
4. Pasteur Louis MENAYAMI
5. Pasteur Kalubi MUNEME

6. Madame Nathalie NSIMBA
7. Madame Kathy-BELONGOMBE
8. Faïda Françoise
9. Mr. Justin JABARO

Voici le contenu du rapport de leur travail :

THEME : Quelles politiques pour un accès équitable, juste et gratuit aux intrants et semences en République Démocratique du Congo ?

Le groupe a commencé par définir aussi le concept « intrants ». Il s'agit des matériels et des produits utilisés dans l'agriculture (petite et grande agriculture). Les différents intrants utilisés sont : les semences, les boutures, les engrais (minéraux, biologiques et organiques), les pesticides ou produits phytosanitaires (utilisés contre les ennemis de plantes et servant aussi à la bonne conservation ou stockage des denrées alimentaires, les petits outillages agricoles (houe, pèle, râteau, arrosoirs, etc.) et enfin des engins de mécanisation agricole comme les tracteurs et autres appareils.

Pour les membres du groupe, l'importance des intrants agricoles tournent autour de l'intensification des travaux, de la fertilisation du sol, de la lutte contre les insectes et les maladies des plantes.

L'avantage d'une bonne politique sur les intrants est l'augmentation de rendement et des semences améliorées.

En guise de recommandation

Au Parlement

- De voter des lois et de mettre en place des réglementations sur le recours aux intrants (cas des engrais et des produits phytosanitaires).
- De voter des lois sur le cadastre agricole (protection des sites et concessions agricoles).

- De voter des lois en vue de valoriser le personnel agricole et réduisant les importations et protégeant la production locale.
- De mettre en place un office de promotion agricole dont les financements proviendront des taxes à l'importation et des regroupements des coopératives.
- Voter des lois qui réglementent les organismes génétiquement modifiés.

Au Gouvernement

- De favoriser la production des intrants locaux.
- De mener des réformes agraires en vue de promouvoir la production
- De faciliter au secteur privé l'importation et la production des intrants agricoles au niveau national et local.
- De promouvoir les provinces dans l'élaboration de leurs politiques agricoles.
- De veiller à la qualité des intrants qui entrent au pays ou qui sont distribués aux fermiers.
- De faciliter l'accès aux intrants agricoles pour les petits fermiers.
- D'assurer la sécurité d'exploitation des sites et concessions agricoles pour les privés.
- De mettre en place une cartographie agricole.

Aux fermiers

- De rechercher à renforcer de manière permanente leurs capacités sur les nouvelles technologies de l'agriculture.
- De créer des associations et des organisations paysannes pour la défense et la sauvegarde de leurs intérêts.
- De favoriser le travail en réseau.
- D'utiliser de manière efficiente des intrants auxquels ils ont accès.
- De travailler en synergie avec les chercheurs agricoles.

Au Partenaires et bailleurs de fonds

- D'appuyer les fermiers par des intrants, en considération de leur manque de moyens et de leur pauvreté actuelle.

- De collaborer avec le gouvernement pour mettre en place des politiques concertées et cohérentes dans le domaine de l'agriculture en tant que moteur de développement national.
 - D'apporter aux fermiers un appui technique et même matériel pour les stimuler à produire en bonne qualité et en bonne quantité.
- DEUXIEMES TRAVAUX EN GROUPES**



A l'issue de ces recommandations la délégation du Secrétariat Régional a pris la parole pour préparer les participants à mettre en place le NODE. La délégation a posé trois questions aux participants en les renvoyant y répondre en groupes.

Les quatre groupes ont donc tous travaillé sur les questions suivantes :

- La RDC est-elle prête, à travers vous, à mettre en place un NODE/FANRPAN ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi
- Sur base du critère de crédibilité nationale, quelle est l'organisation qui selon vous devrait abriter ce NODE (hôte institution) ?
- Quelles sont les organisations que vous souhaiteriez voir entrer dans le comité de direction du NODE (Steering Comitee) ?



A l'unanimité, les participants ont décidé que la RDC doit faire partie du FANRPAN et que l'institution hôte du NODE devra être le CERJI.

Ils ont aussi proposé des noms de plusieurs organisations (une douzaine) qu'ils voudraient voir devenir membres du comité de direction du NODE, sous la direction du CERJI.

Parmi ces organisations il y a :

- Le ministère de l'agriculture, pêche et élevage
- Le ministère de l'environnement, tourisme et conservation de la nature
- Le ministère du développement rural
- La Nouvelle Société civile congolaise (NSCC)
- La Fédération de Petites et Moyenne Entreprises du Congo (FENAPEC)
- Le Réseau National des ONG des Droits de l'Homme au Congo (RENADHOC)
- Le Comité d'Appui au travail social (CASTR)
- La Coopérative de production pour la femme congolaise (COOPROFECO)
- Le Centre agricole de Ngudiabaka (CAN)
- Le Comité des droits de l'homme (CODHOD)
- Le CENADEP
- Le point focal du PDDA
- La direction de la ferme gouvernementale de la N'Sele.

« EVIDENTE CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE DE PETITE ECHELLE A LA SURVIE DES MILLIONS DES FAMILLES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : OBLIGATION ETATIQUE D'UN SOUTIEN BUDGETAIRE »

L'essentiel des idées que je veux vous présenter ici tourne autour de l'importance d'un échange interdisciplinaire pour l'analyse des atouts, des avantages, des contraintes et des opportunités liés à l'agriculture de petite échelle en République Démocratique du Congo (RDC).

Cette analyse se présentera dans les trois points, à savoir :

- une brève présentation des atouts naturels dont dispose le pays et qui militent en faveur d'une agriculture plus fructueuse ;
- une brève présentation de l'état de l'agriculture dans le pays suivie de l'analyse des tendances majeures des dépenses publiques telles qu'elles apparaissent dans les budgets successifs de l'Etat entre 2007 et 2010 ;
- quelques recommandations pour l'amélioration du contexte et de l'investissement public, budgétaire, pour la valorisation de l'agriculture de petite échelle.

I. CONTEXTE ET ATOUTS AGRICOLES

Pays très vaste qui s'étend sur une superficie de 2.345.409 Km², la RDC est située en Afrique centrale, à cheval sur l'Equateur et occupe la 3^{ème} place du point de vue de son étendue après le Soudan et l'Algérie. Son relief est constitué d'une diversité et d'une complexité des plateaux, des cuvettes et des montagnes, des forêts ainsi que des savanes et son altitude vont du niveau de la mer au Sud-ouest du pays à 5.119 mètres à l'Est (vers le Mont Ruwenzori).

Du point de vue écologique, le pays se divise en trois zones :

- une vaste cuvette alluviale de 750.000 Km² située au centre ouest, limitée par les cours du fleuve Congo et son affluent Oubangui dont l'altitude s'élève entre 300 et 500 m et couvre le tiers du territoire national ;

- les plateaux étagés au sud et au nord de la Cuvette Centrale ; et,
- les massifs montagneux de haute altitude jusqu'à 5.000 m à l'est et au nord-est.

A cause de la diversité de son relief, le pays connaît une large gamme des climats. Il s'agit entre autres :

- du climat équatorial, chaud et humide au centre ;
- du climat tropical vers le sud et vers le nord.

Du reste la pluviométrie y est régulière et abondante avec une hauteur moyenne annuelle qui s'élève à 1.500 mm.

Du point de vue hydrographie, le pays est doté d'un réseau dense et bien réparti. Le fleuve Congo est le premier fleuve en Afrique et le second dans le monde, après l'Amazone, par la superficie de son bassin versant (3.822.000 Km²) et par son débit moyen (40.000 m³/ sec). Ce fleuve est aussi le second en Afrique, après le Nil et le cinquième au monde de par sa longueur (4.700 km).

Les plans d'eaux en RDC couvrent environ 86.080 Km², soit 3,7% de la superficie du territoire national.

Le pays dispose de nombreux lacs, dont : le lac Tanganika, le plus grand (32.900 Km²) en Afrique Centrale, Kisale, Moero, Bangwelo, Albert, Kivu, Edouard, Tshangalele, Kamalondo, Tumba, Upemba, Mukamba, Fwa, N'zilo et Mai Ndombe.

L'Océan Atlantique borde le littoral sur environ 40 Km et le pays est également doté des nappes phréatiques facilement exploitables.

La RDC est le pays le plus peuplé de l'Afrique Centrale. Lors des élections organisées en 2006 sa population était estimée à environ 62 millions d'habitants dont 68% sont rurales. La croissance démographique annuelle s'élève à 3,2%. Mais en réalité, en l'absence des statistiques fiables, la population congolaise est déjà estimée à plus de 70 millions d'habitants.

Malgré cette forte croissance démographique, la population est caractérisée par une densité moyenne assez faible (24,5 habitants/ Km²). Une grande partie de la population (environ

32%) résident dans les zones urbaines avec une forte concentration à Kinshasa, la capitale, et dans les grandes agglomérations. Cette densité varie de 8 hab./Km² dans la province de Maniema, à plus de 50 hab./ Km² ,dans la province du Nord- Kivu, en bordure du Rwanda, à l'est du pays, et plus de 330 hab./Km² dans la ville province de Kinshasa.

En lien avec l'agriculture, le contexte est aussi caractérisé par des chiffres qui interpellent... En effet, des rapports de plusieurs organisations internationales parmi lesquelles la Banque Mondiale et le Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation, indiquent que la République Démocratique du Congo est le 7^{ème} pays le plus grand en termes de potentialités agricoles au monde. Ils affirment que la RDC peut nourrir plus de deux milliards de personnes au monde avec son potentiel agronomique exceptionnel.

La RDC dispose de plus de 90% des terres arables et représente la deuxième surface de terres cultivables au monde après le Brésil soit 80 000 000 d'hectares.

La diversité des climats et le réseau hydrographique ajoutés à ces potentialités agricoles devraient permettre à la RDC de pratiquer une gamme variée de cultures de rentes. Mais seulement 10% des superficies agricoles sont mises en valeur et les rendements à l'hectare s'apparentent à ceux des pays du Sahel, nettement plus arides. N'est ce pas là un PARADOXE.

Depuis 1965, la production agricole a sensiblement régressé.

A la fin de l'année 2009, l'insécurité alimentaire touche déjà plus de 70 % de la population. Alors qu'en 2000, signant la déclaration sur les « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD), le pays s'est engagé à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015, et de réserver les 10% de son budget au domaine agricole conformément à la Déclaration de Maputo de 2003, à laquelle il est aussi partie prenante.

Sur le plan économique,

- le Produit Intérieur Brut (PIB) du secteur agricole est passé de 3,4 milliards de dollars américains en 1990 à 2,1 milliards de dollars américains en 2000, soit une baisse de 38% » puisque le PIB agricole par habitant, a aussi baissé de 40% entre 1990 et 2000, reflétant ainsi un déficit alimentaire et une chute des exportations.

- Le petit fermier est très pauvre. Le plus performant a un revenu annuel d'environ 200 USD selon les sources officielles.
- Comme toutes les fois , lors des discours politiques, les responsables de l'agriculture, pêche et élevage dans le pays promettent qu'ils redresseront cette situation à raison d'une progression minimale de 10 %/an pour rattraper d'autres nations comme le Cameroun et la Côte d'Ivoire qui sont à 800 \$/an par travailleur agricole.¹ Le comble est qu'ils ne disent pas comment ils vont s'y prendre et en combien de temps ils pourraient arriver aux résultats annoncés. Aucune stratégie d'ensemble n'est de mise.

Les statistiques nationales, les rapports de la Banque Mondiale et du Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation affirment qu'il y a environ 20 ans, l'agriculture représentait 57,9% des exportations du pays.

Actuellement les exportations agricoles n'atteignent plus que 10%, et se limitent au café, au cacao, aux bois de grume, aux bois sciés, aux bois de placages, à l'huile de palme, à l'huile palmiste.

Plus de $\frac{3}{4}$ des congolais vivent en milieu rural et produisent 58% du Produit Intérieur Brut (PIB) exclusivement constitué de la production agricole de petite échelle.

Les petits fermiers n'ont de fois que quelques dizaines de mètres d'étendue cultivée. Ils travaillent et produisent en faisant recours à un système de jachère. Leur exploitation est basée sur l'emploi de la main d'œuvre familiale ou apparentée, avec un faible volume d'intrants et un outillage rudimentaire si pas obsolète. Il est important de noter à ce stade que les semences ont totalement dégénéré.

Les conditions d'élevage dans le pays, sont aussi très favorables, notamment pour le gros bétail. L'élevage dont les capacités potentielles varie entre 30 et 40 millions de bovins, n'est pas encore la priorité du gouvernement.

¹ Présentation du code agricole au conseil des ministres, discours de Monsieur le ministre Norbert Bashengezi Katintima, page 2.

Avant 1990, les effectifs du cheptel bovin ont été estimés à environ 11.277.130 têtes. Depuis lors, ils sont en constante baisse, avec une chute de 11 % en 1993, 18 % en 1995, et à un pourcentage dont on n'a pas d'estimation à ce jour.

Dans presque tous les villages, un petit cheptel de caprins, de porcs, d'animaux de basse-cour (volailles) vit en liberté autour des cases et à la périphérie des villes. Leur production et leur consommation sont très faibles.

II. ETAT DE LA PETITE AGRICULTURE

L'agriculture du pays est du type extensif. Elle est peu mécanisée et d'une faible productivité, notamment à cause de l'absence depuis plusieurs années, d'une politique cohérente sur le plan national, de récurrentes crises politiques et sécuritaires et à cause d'une grande faiblesse institutionnelle.

Dans les années 60, 70 et 80, l'usage des engins agricoles était adopté dans certaines provinces comme le Katanga au Sud Est, le Kasai oriental, le Kasai occidental au Centre, le Bas Congo à l'extrême Ouest et l'Equateur au Nord.

Les cultures vivrières constituent la principale source de revenu des populations rurales et de plus en plus de la population urbaine.

La production agricole du pays comprend essentiellement les plantes à tubercules (le manioc, la patate douce, l'igname, la pomme de terre), le riz, le maïs, l'arachide, le haricot et une gamme de fruits et occupe environ 6 millions d'agriculteurs.²

Le manioc reste la principale culture vivrière du pays. Il est cultivé dans toutes les provinces de la RDC. Son rendement moyen varie entre 7 et 8 tonnes/ha. 70% de la production du manioc sont concentrés dans 4 provinces : 23% à Bandundu, 17% dans la Province Orientale, 15% au Katanga et 15% dans la province de l'Equateur.

² Chiffres présentés par les statistiques nationales en 2006.

Pour ce qui est des céréales, leurs rendements sont généralement faibles et la production actuelle ne permet pas d'assurer l'autosuffisance alimentaire et de faire face à la croissance démographique qui est de 3,2% par an.

La culture du maïs est très répandue en RDC. Les rendements sont très variables d'une province à l'autre mais la moyenne est de 0,8 à 1 tonne/ ha. Cette situation est en partie due à la faible utilisation des variétés améliorées et des intrants agricoles ainsi qu'à l'importance des dégâts causés par les insectes et diverses maladies.

La culture du riz paddy est encore très limitée. La riziculture pluviale représente plus de 99% des superficies rizicoles exploitées selon un système extensif. Le rendement moyen demeure faible et tourne autour de 0,70 tonnes/ ha.

Les légumineuses constituent une source importante d'alimentation de la population congolaise. L'arachide est cultivée dans toutes les provinces et les rendements varient entre 0,6 à 0,8 tonnes/ ha.

Actuellement, on enregistre une baisse de consommation d'arachide qui est attribuée principalement à une forte augmentation des prix sur les marchés. L'absence de semences de bonne qualité et la sensibilité des variétés disponibles aux maladies telles la cercosporiose et la rosette constituent un problème majeur des producteurs.

Pour les mêmes causes, la production de haricot connaît une forte baisse. Sa plus grande production se situe dans les provinces du Kivu, du Katanga et du Bas- Congo. Le niébé et le soja, bien qu'ils soient de moindre importance, jouent un rôle important dans l'amélioration qualitative de l'alimentation humaine et de la productivité des sols.

Le ministère du gouvernement aujourd'hui, avec 1% de budget national, est totalement incapable de relever le rendement agricole du pays. Depuis des années, il brille par des promesses jamais réalisées.

Dans un projet pilote multi donateurs qui est en cours d'exécution, le gouvernement travaille en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO), USAID et l'Institut international pour les recherches agronomiques (IITA) afin de mettre en place

un système de multiplication et de distribution de boutures de manioc à partir des variétés sélectionnées.

Dans le cadre de la prévention de la crise alimentaire, ce même gouvernement a, dans sa réunion extraordinaire du 5 mai 2008, mis en place des mesures parmi lesquelles : la mise en œuvre d'un Programme Spécial de Relance Agricole, de Pêche et d'Elevage (PSRA) pour l'augmentation de la production agricole vivrière, c'est-à-dire de l'agriculture de petite échelle.

Bien qu'il soit en cours d'exécution, comme la plupart des programmes lancés et limités à l'effet énonciateur et publicitaire, celui-ci n'a encore donné le moindre résultat à ce jour. Et il n'est pas très probable qu'il en sera autrement à la fin de la législature en cours qui prend fin en 2011.

En effet, à court terme, ce programme est sensé pourvoir à l'évacuation urgente des produits agricoles invendus et disponibles dans l'arrière pays ; ce qui suppose qu'au minimum, les routes de déserte agricole sont faites. Elles ne le sont pas encore.³

A moyen terme ce programme vise la réhabilitation et/ou la construction des infrastructures, la relance de la production vivrière et la relance de la production animale. Ce qui suppose un investissement budgétaire conséquent, la formation de la main d'œuvre avec un suivi administratif et ethnique.

Ce budget n'existe pas. Et le gouvernement est incapable de financer le budget national à plus de la moitié depuis 2003. Les donateurs internationaux épuisent les financements apportés dans leurs salaires, leurs logements et leurs frais des missions sans autres résultats que des rapports archivés.

L'école est détruite. La faculté d'agronomie n'est pas valorisée et il n'existe aucun programme de promotion de ce genre d'études sur le plan national.

³ Ceci fait que la commercialisation des produits agricoles et l'accès au marché pour les petits fermiers devient difficile ou impossible dans certaines provinces du pays à cause d'un mauvais état des infrastructures routières, de la pression fiscale (formelle et informelle), de l'absence d'acteurs économiques performants dans la commercialisation et la transformation des produits agricoles.

Enfin, l'administration est délabrée depuis des années et n'a aucune capacité de faire le suivi et l'accompagnement des activités prévues dans ledit programme.

Nous souhaiterions être contredit lorsque nous considérons que ce programme est un vœu pieux, ce serait une surprise agréable.

Même le programme gouvernemental appelé « Programme d'Urgence d'Autosuffisance Alimentaire », (PUAA) et dont on ne connaît aucun résultat satisfaisant depuis plusieurs années après son lancement, n'a pas apporté les réponses attendues par la population et surtout par les petits fermiers en termes d'amélioration de leurs conditions de travail et de leur productivité.

Une de rares activités à avoir été organisée dans le cadre de ce programme est l'acquisition et la distribution des matériels, équipements et divers intrants agricoles à certains petits fermiers ; question que nous allons développer ultérieurement.

Une phrase de l'actuel ministre de l'agriculture pêche et élevage retrace rapidement et directement le contexte de notre analyse lorsqu'il affirme que *« le secteur agricole du pays est en crise en dépit de son énorme potentiel. Il ne contribue pas de façon significative au développement socio-économique du pays. Et ses contre performances ont conduit à l'insécurité alimentaire, aggravée par le mauvais comportement de l'économie, de la monnaie nationale et des événements politico-militaires »*.⁴

Selon ce ministre, *« depuis la décennie 90, l'agriculture, la pêche et l'élevage se caractérise par :*

- *une décapitalisation massive des entreprises traditionnelles et modernes, suivie d'une baisse de productivité et du recours à la technologie artisanale ;*
- *un bas niveau des prix aux producteurs qui ne permet pas à ces derniers de rentrer dans les frais qu'ils engagent ;*
- *un retour à l'agriculture de subsistance dans plusieurs zones du pays suivi d'une chute drastique des exportations agricoles ».*

Les conséquences sont telles que le pays importe toutes sortes de produits de première nécessité parmi lesquels les légumes, la viande, le poisson, le lait et autres et le fait que sur le

⁴ le contenu de ces propos est attribué au ministre de l'agriculture pendant son point de presse tenu à Kinshasa en juin 2007.

marché local, les transactions commerciales sont encore faibles, suite au manque de moyens monétaires dans le milieu rural.⁵

En ce moment apparaît le découragement de petits fermiers puisque les produits agricoles importés coûtent beaucoup moins chers puisqu'ils sont issus des agricultures intensives dont certaines sont subventionnées.

Et les promesses toujours renouvelées des pouvoirs publics de s'« investir plus efficacement » n'ont jamais été suivies d'effets.

A l'issue du vote par le parlement du budget pour l'année 2006, le ministre de l'agriculture affirmait devant la presse que « *le secteur agricole allait être renforcé et amélioré* » et que « *dans le souci d'amorcer rapidement son démarrage, le gouvernement a défini, après concertation avec ses différents partenaires⁶, les priorités suivantes :*

- *la recapitalisation du secteur agricole et l'amélioration de la productivité de l'agriculture traditionnelle ;*
- *le renforcement de la commercialisation, la promotion des organisations des populations rurales et l'appui à la production des principaux produits vivriers dans les sites réputés à haute potentialité agricole ».*

Ceci, toujours selon le ministre, « *en ciblant des actions dans cinq domaines stratégiques suivants :*

- *le renforcement des capacités nationales publiques et privées ;*
- *la réhabilitation des infrastructures rurales de base ;*
- *les investissements productifs ;*
- *la protection de l'environnement et des ressources naturelles ;*
- *le financement du secteur rural ».*

⁵ Certaines études semblent établir que sur le 100% des billets de banques qui circulent dans le pays, plus de 50% circulent exclusivement à Kinshasa, alors que 10 autres provinces se partagent le reste.

⁶ Essentiellement bi et multilatéraux parmi lesquelles la banque mondiale.

Rien n'a été réalisé. Et le ministre a été remplacé. La population en général a oublié. Et le petit fermier a tiré sa conclusion : « on en est à une énième promesse jamais réalisée. Tous les politiciens sont pareils, des menteurs ! ». ⁷

De manière plus succincte, le contexte sous examen reste affecté par la dégénérescence du matériel génétique tant animal que végétal ; les diverses maladies et ennemies des cultures et animaux ; la baisse de la fertilité des sols ; les techniques culturales obsolètes ; le délabrement des voies de desserte agricole ; l'insuffisance d'intrants agricoles, d'élevage et de pêche ; l'absence de cadre incitatif approprié pour les investissements privés ; l'insuffisance d'infrastructures de stockage, de conservation et de transformation ; le manque de professionnalisme et le faible niveau d'organisation des associations de producteurs ; le faible niveau d'organisation des communautés de base en matière d'appui à la micro finance ; le manque de motivation des encadreurs et des producteurs ; l'exode rural. ⁸

En terme d'atout, il faut néanmoins faire remarquer que depuis 2006, la récurrente question de l'instabilité politique et institutionnelle a pu trouver une solution avec l'installation de nouvelles autorités qui animent les nouvelles institutions issues des dites élections, que par ailleurs, un effort considérable de rétablissement de la paix est déployé depuis 2001 et connaît quelques succès avec la collaboration de plusieurs partenaires internationaux parmi lesquels les Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres regroupements régionaux comme la SADC.

III. TENDANCES DES DEPENSES PUBLIQUES FACE A L'AGRICULTURE

Comme annoncé plus haut, ces tendances seront étudiées en rapport avec le domaine agricole et le développement rural, tels qu'ils apparaissent dans les budgets successifs des années 2007 à ce jour.

Etant entendu que même si le budget 2010 était encore en discussion au parlement lors de la préparation de cette analyse, les prévisions qui alimentent cette discussion représentent déjà néanmoins une tendance et une politique.

⁷ Sauf protection particulière à pourvoir à nos sources, en accord avec celles-ci, nous taillons leurs noms.

⁸ Lire notamment Eric Tollens, Ku.leuven, leuven, Belgique, les défis : sécurité alimentaire et cultures de rente pour l'exportation, principales orientations et avantages comparatifs de l'agriculture en RD Congo, vers une stratégie de développement agricole, base solide du décollage économique, 2004

Tout d'abord les données historiques sur l'apparition de l'agriculture de petite échelle en RDC, son développement, ses contraintes et sa grande contribution à l'économie nationale.

A. Quelques données historiques

L'agriculture vivrière, de subsistance ou de petite échelle pour les populations rurales et même maintenant pour quelques personnes vivant dans des agglomérations urbaines apparaît vers les années 70 en RDC lorsque qu'apparaît en même temps le besoin de suppléer aux insuffisances de la production industrielle de plus en plus en baisse ; conséquence de l'amateurisme gouvernemental⁹ qui caractérisait le jeune Etat indépendant d'une dizaine d'années seulement.

Vint s'ajouter la « zaïrianisation » par laquelle le régime politique expropria la plupart des colons de leurs concessions agricoles, les cédant à des personnes sans compétences ni capacités d'exploitation agricoles. Les bénéficiaires n'avaient alors qu'un critère à remplir : être proches des familles des ministres et autres dignitaires du régime de l'époque.

La crise financière, la pauvreté à travers tout le pays et l'insécurité alimentaire furent par la suite renforcées par la corruption de la jeune classe politique et d'autres gouvernements qui se succédèrent depuis 1974 à ce jour, et furent aggravées par l'impunité totale dont jouissaient et jouissent tous les proches du régime.

Par la corruption et l'appât de l'enrichissement facile, le politique mis la main sur toute l'économie du pays, relativisa l'importance de bonnes conditions d'investissements privés, affaiblit le portefeuille de l'Etat dorénavant utilisé pour de seules dépenses bureaucratiques, banalisa l'importance des investisseurs privés, notamment dans le domaine agricole.¹⁰

⁹ Depuis le gouvernement des Secrétaires généraux mis en place en 1965 à la suite du coup de feu le président Mobutu et qui a vu gouverner le pays par de jeunes étudiants, les gouvernements successifs n'ont jamais été capable de mettre en place une politique véritable de développement.

¹⁰ Une mainmise du pouvoir sur l'économie pour en détourner les profits dans le cadre d'un enrichissement personnel. La désorganisation du pays était telle qu'au début des années 1990, l'économie du pays était estimée à trois fois le montant officiel du PIB

Avant l'indépendance et même légèrement après 1970 ce sont les productions tirées des champs de café, du coton, de palmier à huile, de l'hévéa et du cacao qui finançaient la création de grandes entreprises publiques minières.¹¹

Depuis les années 80 qui ont connu la forte montée de la dictature de feu le maréchal Mobutu, les tendances des dépenses publiques face à l'agriculture n'ont pas fort changé et les tentatives des politiques agricoles n'ont eu d'effet qu'annonciateur. Le pays n'a pas connu des plans d'actions véritablement élaborés et concertés impliquant les fermiers eux-mêmes et la société civile.

Depuis des années donc, les tendances de ces dépenses continuent à être caractérisées par une spontanéité, par des improvisations, par l'amateurisme, par la publicité politicienne pour l'autorité politique qui se donne en vedette aux médias lorsqu'elle improvise des visites auprès de petits fermiers ou lorsqu'elle opère des remises de quelques matériaux aratoires.¹²

¹¹ Telles que la Minière de Bakwanga (MIBA) au Kasai, l'Union Minière du Haut Katanga dans la province du Katanga et la Société minière du Kivu (SOMINKI) au Maniema.

¹² Convaincu d'avoir mis en place une action pilote de renforcement des capacités de 600 petits fermiers, l'actuel ministre de l'agriculture, pêche et élevage a tout récemment remis aux « coopératives des fermiers » 400 filets, des hameçons, 300 bêches et 300 pelles.

Peut-on être plus ridicule en considérant là qu'il s'agit d'une action de tout un gouvernement, lorsqu'on sait que par la suite, il n'y aura aucun suivi et que tout contradictoirement, dans le discours de remise de ces matériels, le même ministre affirmait qu'il sait que « la plupart de ces coopératives sont fictives et sans adresse ? ».

Selon ce même ministre, justifiant la modicité de l'action et octroyant une année entière d'exonération douanière pour l'importation d'intrants aux petits fermiers, « les matériels donnés représentent 500.000 USD gratuitement donnés aux pêcheurs, aux cultivateurs et aux éleveurs puisque le gouvernement a de maigres recettes et puisqu'il y a une réticence des investisseurs étrangers à venir investir en RDC ».

Encore des dons, comme dans le vieux temps de la dictature où le chef de l'Etat se présente comme le père de la nation. Il donne quand il veut. Personne n'a droit à rien. C'est lui qui décide de quand et de quoi il donne,...

Une chambre froide avait été promise par le ministre au nom du gouvernement pour permettre aux pêcheurs de conserver leurs poissons avant de les écouler sur le marché.

Mais de quelle capacité devrait-t- être ? Pour combien de petits fermiers ? Et capable d'alimenter quelle frange de la population ? Avec quelle énergie devrait-elle fonctionner puisque la société nationale d'électricité ne dessert pas assez Kinkole, Maluku, Mimoza, etc. où cette chambre froide était sensée être installée,... On est là en pleine démagogie ! Surtout que ladite chambre froide n'a jamais été remise, plusieurs mois plus tard.

Le ministre se propose aussi de distribuer 3200 vélos à travers toute la République, 500 porcelets au Bandundu, 800 chèvres et 1000 houes au Nord-Kivu, de créer 20 vaches et un poulailler ouvert à Bukavu et de donner 20 tonnes de matériels au moins dans chaque province.

Les limites de ces actions amorcées résident dans leur propre nature éphémère¹³ ainsi que dans l'instabilité chronique connue du système de la gouvernance congolaise. Que des remaniements en l'espace de quelques années seulement !

D'autres limites résident dans le fait que les coopératives et Ong, que l'on doit appuyer, elles sont pour la plupart fictives puisque le ministre lui-même affirme que « quant aux associations, certaines n'ont pas d'adresse. Elles retirent les intrants et les revendent à 10 mètres de l'entrepôt ».

Pour relever l'agriculture de petite échelle, le ministre préconise que « les bourgmestres favorisent, chacun dans sa municipalité l'exploitation de 2.000 ha avec les 24 tracteurs disponibles notamment à Kinshasa, à raison d'un tracteur par commune et que les sénateurs, députés et ministres nationaux reçoivent aussi des terres à cultiver, comme cela se fait en Tanzanie, au Kenya et dans certains pays de l'Europe ».

Le désintérêt pour la question agricole est total. Plus de 3200 agents composés d'agronomes, des vétérinaires et autres techniciens sont restés affectés dans la pure administration, derrière des bureaux dans le ministère de l'agriculture à ne rien faire pour la plupart.

Le désintérêt pour ceux-ci est d'autant affirmé qu'ils accusent de nombreux mois des salaires non payés. Ce qui est le cas pour la plupart des membres d'autres secteurs de l'administrations de l'Etat dont certain totalisent plus de 60 mois d'impayement.¹⁴

B. Brève analyse des tendances des dépenses publiques face à l'agriculture

Nous avons fait une brève analyse des budgets de trois années successives et des dépenses publiques faites au cours de ces trois années avec des conséquences que ceci a sur le domaine agricole et le développement rural.

¹³ A vrai dire, le matériel promis par le ministre et l'étendue que son ministère entend couvrir sont ridicules pour un pays qui a autant de moyens, dont les partenaires ne demandent que des politiques à financer et dans lequel vivent des citoyens qui ont déjà, de leurs propres efforts fait mieux. Pour nous il s'agit d'un empressement de visibilité personnelle ou simplement d'un manque de capacité à concevoir des projets de grande envergure. Le pays a une grande capacité de recettes qui se terminent de manière très étonnante dans des dépenses politiques et de jouissance personnelle pour les dignitaires du régime dont certains, y compris dans le cabinet du chef de l'Etat sont devenus plus riches que le pays avec des investissements à travers le monde.

¹⁴ On se référera au cas des agents de l'office de poste et télécommunication (OCPT).

Cette analyse révèle que le développement rural et le domaine agricole ne préoccupent pas encore le dirigeant politique, puisque les tendances des dépenses publiques telles qu'elles ressortent des rapports d'exécution de ces budgets sont caractérisées par une prédominance des dépenses à caractère politique et bureaucratique.

On constate que même les lignes budgétaires prévues pour le domaine agricole sont exclusivement consommées dans des dépenses de bureaux, des frais des missions des membres des cabinets politiques et des primes pour un travail toujours à fournir mais à la fin jamais fourni. On constate aussi que rien ou presque rien n'est investi dans le social ou dans les secteurs moteurs du développement (enseignement, médias, société civile et l'agriculture).

Pendant longtemps, les dirigeants de la RDC se sont comportés comme des enfants gâtés à qui les parents donnaient tout ce dont ils avaient besoin. Les gouvernements successifs de la RDC se sont contentés pendant très longtemps du fait que l'économie du pays est restée soutenue et financée par des institutions internationales.

Au début des années 90, face à la corruption toujours grandissante du système étatique, la Banque mondiale et le Fond Monétaire International ont décidé de suspendre leurs aides au pays. Cette décision a été suivie du désengagement de plusieurs autres pays occidentaux qui aidaient la RDC dans le cadre d'une coopération bi ou multilatérale.

La gestion des devises devenue de plus en plus anarchique, les inflations monétaires devinrent jusqu'à ce jour une habitude créant parfois des changements de prix des denrées trois fois le même jour sur les marchés.

C. Quelques pistes de solution face à ce blocage de développement

Face à la faiblesse de la production industrielle, la faiblesse, voire le manque d'investissement public et du soutien de l'agriculture de petite échelle, bloque le développement. Mais comment envisager un meilleur avenir pour les petits exploitants et pour la population qui dépend de l'agriculture de petite échelle ?

Avant d'envisager les pistes d'amélioration, nous allons tout d'abord élucider les principaux facteurs de blocage.

a. Facteurs de blocage du développement agricole

- Faiblesses des lignes budgétaires

Si nous partons de la période de la transition, c'est-à-dire entre 2003 et 2006, nous décelons d'énormes failles budgétaires et la non prise en compte, par des dépenses publiques du domaine de l'agriculture et du développement rural.

Comme démontré plus haut, la tendance des dépenses publiques et les budgets successifs de la RDC laissent entrevoir la primauté donnée à la vie politique du pays et à la bureaucratie.

Le budget adopté en 2004 par exemple fait ressortir une ligne affectée à la présidence équivalent à 2 milliards de Francs congolais soit 10 fois la ligne allouée au domaine de la Santé publique et 30 fois le budget des Affaires Sociales, encore que ces 2 milliards sont une simple partie des 7 milliards de Francs congolais de la ligne allouée à la seule institution Président de la République.¹⁵

L'autre exemple est celui du fameux « fonds spécial d'intervention » qui est une affectation obscure, qui camoufle la redistribution de la rente : au Président de la République : 540 millions ; au Vice-président chargé de la Commission Economico-financière : 494 millions ; au Vice-président chargé de la Commission Reconstruction : 513 millions ; au Vice-président chargé de la Commission Politique, Défense et Sécurité : 495 millions ; au Vice-président chargé de la Commission Sociale et culturelle : 514 millions ; au Bureau de l'Assemblée Nationale : 532 millions ; aux Députés : 1,2 milliards ; au Bureau du Sénat : 532 millions ; aux Sénateurs : 270 millions.

Le montant total des affectations budgétaires obscures (parce qu'injustifiées) accordée à l'espace présidentiel était d'environ 5 milliards de francs congolais en 2004 ; alors que pendant cette période, la ligne budgétaire affectée à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage

¹⁵ Voir rapport d'exécution du budget 2004 rendu public en 2005 par le ministère du budget. Source : ministère du budget.

s'élevait à 148 millions seulement des francs congolais tandis que le domaine du développement rural ne bénéficiait que de 111 millions des francs congolais.

A ces difficultés budgétaires, il faut ajouter l'absence d'une programmation pluriannuelle du domaine du développement et particulièrement de l'agriculture. Un programme pluriannuel, souvent triennal, constitue la matérialisation d'une politique d'investissements publics de l'Etat et permet de dépasser l'horizon budgétaire, généralement limité à 12 mois et par conséquent inadapté à la durée du cycle des projets.

Il faut relever les difficultés évidentes qui ont aussi milité contre une programmation agricole pluriannuelle. En effet, pendant la transition, le budget d'investissements était financé à 98% sur fonds extérieur par des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

En effet les acteurs politiques de la transition, plus soucieux de s'octroyer chacun sa part de la rente, n'ont eu aucun souci à se faire sur la préparation de l'avenir du pays par des investissements dont l'impact sur l'environnement économique et social est maîtrisé grâce à des études préalables. Après la transition politique les budgets nationaux continuent à être financés de la moitié par les mêmes partenaires.

Les budgets de 2007 et de 2008 n'ont pas amélioré ce qui a été déploré pendant et après la transition. En 2008, seulement 3,5 % du budget était réservé à l'agriculture, en violation du protocole de Maputo qui exige aux pays signataires d'y réserver une moyenne de 10 % du budget national.

- Destruction de l'école, faible engagement des médias et de la société civile, faible valorisation du métier d'agronome, et du technicien en développement rural ...

D'un exemple personnel, c'est depuis 1979 que la grève des enseignants a commencé à corroder l'école. Les grèves successives ont été justifiées par le non paiement des salaires des enseignants par le gouvernement. Les parents, eux aussi pour la plupart non payés ou sous payés, ont alors été obligé de suppléer l'incapacité de l'état en payant ce qu'on appelle jusqu'à ce jour les « frais de solidarité » qui servent à faire fonctionner les écoles et à payer les enseignants.

A ce jour, les écoles sont quasi totalement prises en charge par les parents ; ce qui donne lieu à une corruption indirecte des enseignants redevables envers eux puisque c'est d'eux qu'ils reçoivent les salaires.

Les études agricoles et vétérinaires sont considérées comme celles qui ouvrent la voie à « de sauts métiers ». Les jeunes sont beaucoup orientés vers les études qui « ouvrent à la carrière bureaucratique, plus noble et plus rentables en termes de revenus ».

Les médias qui devraient jouer un rôle initiateur du débat sur la question, en ignorent tout ou presque tout, et demeurent dans le sensationnel et l'ascension des politiques puisque la plupart d'entre eux appartiennent à ces politiques.

L'école de formation journalistique elle-même laisse à désirer.

La société civile a un rôle important à jouer dans la reconstruction de l'économie du pays et dans le développement du secteur agricole en RDC à condition de savoir faire le suivi de la politique générale du pays pour y examiner et revendiquer une juste place ainsi que le rôle à jouer par elle.

Pour ce qui est du domaine agricole, cela suppose que cette société civile agit à travers des organisations du domaine agricole ; que celles-ci sont suffisamment fortes et/ou nombreuses pour constituer des véritables groupes de pression contre le gouvernement mais surtout qu'elles comprennent les enjeux et déploient des méthodes efficaces pour obtenir des

A ce jour, cette société civile est diluée, quasi inexistante en RDC où des Ong, des réseaux et des coopératives du domaine agricole sont déliquescents avec comme conséquence que le petit fermier demeure un sans voix, abandonné à lui-même.

Pour les paysans, le mouvement associatif devrait constituer l'ultime recours de sensibilisation du gouvernement et un organe d'accompagnement. Ces deux rôles qui sont d'ailleurs reconnus à la société civile dans l'Accord de Cotonou, lui ouvrent explicitement la porte de la coopération avec d'autres acteurs de développement à travers le monde.

Malgré leurs graves faiblesses organique, institutionnelle et structurelle, on ne peut néanmoins totalement nier l'existence de quelques organisations de la société civile qui

travaillent pour la promotion de l'agriculture et soutiennent le petit fermier. Celles-ci peuvent être sériées en :

- des associations rurales spontanément organisées à travers des regroupements des villageois, des comités de gestion ou même des syndicats, des coopératives et mutuelles autour d'un but ou d'une activité très spécifique.
 - des organisations issues d'initiatives individuelles et isolées ou d'institutions telles que les Ong et les églises, généralement vouées à l'animation rurale et à la sensibilisation des ruraux ou, par fois à l'accompagnement technique et l'encadrement des fermiers.
 - des Ong internationales et des organisations de coopération technique étrangères qui fournissent des appuis techniques, institutionnels et financiers pour le renforcement des interventions des organisations nationales. Ces organisations garantissent à très court terme une certaine stabilité puisque la coopération internationale dans l'histoire propre de la RDC est tout ce qui est de moins stable. Dans nombreuses régions, ces organisations sont encore les seules à être présentes sur le terrain. Elles sont capables d'intervenir assez vite pour approvisionner en intrants, offrir un encadrement technique, réhabiliter les infrastructures de desserte agricole, organiser l'achat et la commercialisation de la production,... Ces interventions devront être des vrais démarreurs pour la reprise de l'économie rurale.
- Absence des banques commerciales de proximité et impossibilité du petit fermier à accéder au crédit

La politique des investisseurs bancaires et de la banque nationale exclue le petit fermier qui vit dans les milieux ruraux.

Toutes les banques qui existent en RDC sont installées dans les grandes villes où ne peuvent facilement accéder ces petits fermiers à cause du manque des moyens matériels et surtout à cause de la quasi inexistence des voies de transport comme dans les provinces de l'Equateur, du Maniema et de deux Kasai.

Par ailleurs, ces banques elles-mêmes déjà peu performantes, ne peuvent accorder des crédits aux petits fermiers ambitieux d'améliorer leurs conditions de travail et de productivité puisqu'elles semblent ne même pas déjà intégrer la politique de crédit.

Il n'existe pas de banque de crédit agricole ni de coopérative agricole financièrement viable dans tout le pays.

Il n'existe pas une politique incitative au sein de l'Etat qui amènerait les banques à se déployer dans les milieux où se pratique la petite agriculture pour appuyer les petits fermiers. Pire, l'instabilité politique caractérisée par l'immaturation, le manque de volonté et des capacités des dirigeants ne rassurent les investisseurs privés du domaine bancaire.

- Absence d'un cadre légal et juridique incitateur

L'insécurité juridique qui affecte le domaine de l'agriculture est particulièrement caractérisée par l'inexistence d'un texte de loi spécifique et de référence à ce domaine ainsi que l'exclusion des fermiers dans le débat sur l'élaboration des politiques agricoles.

Un projet de code agricole existe et a été adopté par le sénat au mois de septembre 2009. Ce texte n'est pas encore promulgué par le président de la République et ne peut donc pas encore être appliqué.

Nonobstant ses limites tirées de l'exclusion des fermiers lors de son élaboration ce code vise néanmoins à restaurer les conditions d'investissement des agriculteurs petits et grands, et du financement du secteur agricole ; à recréer un cadre harmonieux entre l'Etat, ses services, les opérateurs économiques, la paysannerie ; à créer une dynamique autour de la décentralisation, avec élus provinciaux pour la mise en valeur des ressources au profit des populations (dynamique communautaire, mouvement associatif, coopératives) ainsi qu'à soutenir la réhabilitation des infrastructures rurales, la recherche agronomique appliquée aux besoins

Quelques questions restent pendantes : comment le gouvernement entend-il mobiliser les associations agricoles autour de ces idéaux ? De quels mouvements associatifs s'agira-t-il lorsque le ministre reconnaît que la plupart d'entre eux sont fictifs et sans adresses et qu'ils apparaissent que lorsqu'il faut bénéficier des matériels ou autres intrants distribués par le gouvernement ? Sur quel critère et clé de répartition le gouvernement distribue-t-il ces intrants alors même qu'il est établi que même des structures fictives en ont reçus ?

b. Pistes d'amélioration de l'existant

- Nécessité de renforcer les acteurs locaux

La production agricole à petite échelle doit parvenir à garantir à la population rurale et urbaine, d'une part, son autosuffisance alimentaire et d'autre part, un revenu monétaire devenu indispensable pour avoir accès aux services sociaux de base qui ne sont plus garantis par l'Etat et dorénavant assumés par un groupe d'investisseurs privés.

On ne le dira jamais assez, à ce jour, l'agriculture de petite échelle n'est pas à mesure d'assurer l'autosuffisance alimentaire et encore moins de générer un revenu monétaire. L'implication des décideurs politiques, de la société civile, des médias, des écoles et de petits exploitants eux-mêmes s'avère indispensable pour renverser la situation.

Les partenaires bi et multilatéraux doivent aussi changer de politique d'intervention et viser de plus en plus le renforcement des capacités des acteurs non institutionnels à influence des politiques nationales puisqu'à ce jour, le gros de leurs financements reste consommé dans des salaires, des achats de voitures confortables et des missions qui n'ont pour effet qu'à rétablir des réalités déjà connues de tous.

Généralement à leur départ à la fin de leurs missions, la situation demeure inchangée et les acteurs locaux demeurent lacunaires et incapables de toute action.

C'est depuis des décennies que la République Démocratique du Congo se contente de l'appui des Ong et des organes de coopérations techniques internationales qui se contentent de jouer plus à leur propre visibilité qu'à mobiliser et à renforcer les acteurs locaux.

A court ou à long terme, nul ne peut affirmer qu'il sera un jour possible pour la RDC de compter sur des acteurs de la société civile nationale ou internationale qui interviennent ainsi depuis des années de résoudre à elles seules les problèmes majeurs qui assaillent le petit fermier et le domaine agricole de manière générale.

- Nécessité de réseautage et de collaboration entre organisations de la société civile

Les Ong du domaine agricole doivent collaborer entre elles au niveau local, provincial, national et régional pour favoriser un effort concerté et mettre en place des synergies thématiques et géographiques à même d'influencer les politiques nationales.

Elles doivent être capables de faire le suivi de ces politiques nationales, revendiquer leur juste place dans les discussion qui précèdent leur mise en place et faire le monitoring de l'exécution de ces politiques notamment à travers l'élaboration des budgets nationaux et l'exécution des dépenses publiques y relatives.

Les organisations de la société civile doivent aussi tisser un partenariat avec le secteur privé pour renforcer leur capacité d'influer sur les politiques nationales, notamment à travers l'élaboration des budgets, des lois et également qui s'appliquent à eux.

En interne, leurs cadres doivent pleinement jouer le rôle de sensibilisateurs au niveau rural et d'accompagnement technique pour de petits fermiers souvent en mal de connaissance technique et scientifique.

- Besoin de sensibiliser les acteurs étatiques compétents

Ces acteurs qui accusent des faiblesses managériales indescriptibles doivent être renforcés. C'est peut-être ici l'occasion d'interpeller les membres des regroupements régionaux à ne pas croiser les bras devant cette grave situation que traverse la RDC.

Les acteurs nationaux de la RDC doivent comprendre la nécessité et le besoin de mettre en pratique le contenu du protocole de Maputo en réservant au domaine de l'agriculture une ligne non inférieure à 10% de l'ensemble du budget national.

Ils doivent aussi promouvoir les écoles d'agronomie et donner aux petits exploitants et jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture de bénéficier de petits financements de l'Etat ; Ils doivent en cela mettre en place une bonne politique foncière liée à l'exploitation familiale, pour la rendre plus sûre la sécurité alimentaire dans les milieux ruraux

L'Etat doit aussi aider à la mise en place d'une politique qui oriente facilement les investissements privés vers l'agriculture et alléger les conditions d'accès aux terres pour ces

investisseurs en concédant quelques prérogatives aux chefs coutumiers qui sont les dirigeants de proximité.

Il devra redéfinir à travers des textes clairs et sans équivoques le rôle des chefs terriens et impliquer les autorités coutumières dans la politique de l'agriculture à petite échelle, en ayant en vue l'équilibre qu'il faut établir entre l'Etat, le cadastre qui est le service habilité à administrer les terres ainsi qu'avec les chefs coutumiers, revêtus d'un pouvoir de surveillance et de suivi des concessions accordées par l'Etat à travers le cadastre.

Il doit aider à sécuriser l'investisseur privé, dans des procédures de routines devant l'administration publique ou devant le pouvoir, souvent arbitraire des chefs coutumiers.

la mise en place des mécanismes pour assurer aux opérateurs agricoles l'appui matériel, technique et financier ; l'identification des sites disposant des stocks de produits agricoles invendus ; la sélection des sites en fonction de leurs potentialités productives ; la sélection des intervenants parmi les agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs professionnels organisés en mouvements associatifs ; l'implication des services du Ministère de l'Agriculture pour assurer l'encadrement des producteurs ; l'implication des services des autres Ministères qui interviennent directement ou indirectement au développement du secteur agricole ; l'implication pour raison d'efficacité des partenaires traditionnels du Ministère de l'Agriculture à savoir, les Confessions religieuses et la confédération syndicale du Congo (CSC) sont des atouts majeurs pour la réussite de la mise en place de ces recommandations.

Nécessité de se prendre en charge à travers des initiatives privée du genre ECREAC

Epargne et crédit agricole kinois ou Congolais qui viendrait en appuis aux petits producteurs et aux jeunes convertis ou orientés dans la petite production agricole.

MERCI de votre attention.

L'AGRICULTURE ECOLOGIQUE

Une contribution à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique

Par Emile NAMWIRA

PLAN DE L'EXPOSE

Introduction

Les défis

Les problèmes écologiques

Les enjeux

L'agriculture écologique/Biologique

Quelques propositions

Annexes

INTRODUCTION

Plus que jamais, comme de nos jours, le monde n'a été en danger ; et aucune créature ne sera capable d'échapper à la catastrophe qui progresse, même si les incertitudes démontrent les possibilités d'adaptation aux circonstances changeantes. L'écologie Mondiale est réellement en danger. Cette affirmation n'est pas un évangile, moins encore une question spirituelle ou métaphysique, mais un état de lieu tangible qui concerne tous les habitants de la terre.

LES DEFIS

Les études scientifiques en matière d'environnement ont démontrées qu'au niveau planétaire, il y a augmentation de la Température dans ces cinquante dernières années de 0,3°C, et 0,7°C dans l'hémisphère Nord qui a entraîné l'augmentation du niveau de la mer de 17 cm par la fonte des neiges et des glaces. D'autres changements climatiques extrêmes affectent la planète de suite de l'effet de serre.

Les études indiquent qu'il s'agit bien des causes naturelles d'une part, mais à faible degré et des causes des activités humaines d'autre part au plus fort degré de suite de l'industrialisation et du commerce mondial.

En effet, le monde fait face à plusieurs défis à relever et notamment celui de la faim, de la santé et de l'écologie. Les besoins de civilisations sont aussi tels que l'on ne peut plus reculer en arrière pour stopper l'industrialisation ni arrêter le commerce mondial des certaines matières de première nécessité contenant du carbone.

L'économie de beaucoup des pays en dépend et la vie des hommes y est désormais intimement liée. Par ailleurs, le nombre d'habitants de la terre qui a sensiblement augmenté (estimé aujourd'hui à 7 milliards) a aussi entraîné l'accroissement des besoins.

Ce sont les ressources naturelles disponibles et accessibles qui y répondent, entretemps, la planète terre subit des plaies et des secousses du fait des exploitations et certains déséquilibres s'annoncent déjà.

Tout cela est dû au fait que, les hommes doivent manger, se soigner et vivre dans des conditions favorables avec les produits de l'industrialisation. Sans vouloir revenir sur la question du besoin de l'homme de dominer et soumettre la nature, réciproquement celle-ci ne peut se maintenir que lorsque certaines conditions d'équilibre sont remplies.

L'homme est donc appelé à veiller aux équilibres des écosystèmes malgré ses besoins trop pressants.

De nos jours, on pense à une gouvernance mondiale autour de la gestion de la terre pour empêcher les exploitations abusives et les pratiques anti-écologiques. Bien sur que ce n'est pas du tout facile dès lors que les Etats sont politiquement indépendants et souverains sur le plan international.

Les politiques nationales devraient en principe rimer avec les conventions internationales. C'est là que la question de la mondialisation trouve encore sa place, car si les hommes ont fait des limites territoriales, les formations animales et végétales ne connaissent pas ces conventions.

La mondialisation en écologie est donc l'intégration du monde en lui-même et le contrôle des équilibres écologiques en termes de gestion rationnelle des ressources naturelles par les humains (les gouvernements et leurs peuples) de manière à avoir et produire toujours de

quoi manger, de quoi se soigner , des effets divers pour tous les habitants de la terre et vivre dans un environnement sain et toujours assaini, etc....

LES PROBLEMES ECOLOGIQUES

« Tout système comporte en son sein les éléments de sa propre destruction » comme disent les sociologues systemistes ; cependant, il existe aussi partout et dans chaque système, les mécanismes d'autorégulation.

La dialectique homme-nature en termes d'assimilation ou d'accommodation pour la survie de l'espèce humaine et de la nature se comprend parfaitement, mais est-il que les activités humaines depuis l'avènement de l'industrialisation à grande échelle ne tiennent plus trop compte de la protection de la nature.

Les Etats envisagent des programmes de développement de leurs économies et des conditions de vie de leurs populations ; satisfaire leurs besoins de déplacements motorisés, les exploration marines, sous marines, spatiales etc.... , la satisfaction des besoins primaires, secondaires ainsi que les besoins de luxes, améliorer leurs puissances de feu et autre sans tenir compte des conséquences sur le plan de l'équilibre de la nature.

Les velléités des pays de devenir des puissances mondiales, de dominer et de dicter la politique mondiale d'une part, et le souci de résister aux dictats de l'autre part, ont constitué des blocs des forces contraires qui multiplient les interventions.

Ils cherchent encore à satisfaire certains besoins tout en créant d'autres. Résoudre les problèmes en créant d'autres problèmes, voilà ce qui est devenu la logique du développement.

La nature subit les effets des aérosols et étouffe. Les émissions des gaz qui produisent les effets de serre sont essentiellement liées aux activités humaines. Les pollutions pullulent de partout et les pollueurs ne sachant plus que faire cherchent des endroits où jeter les déchets toxiques

Les eaux, les airs, la terre sont désormais pleines des choses qui les rendent non vivables par les être qui jadis les remplissaient.

Les scientifiques indiquent déjà que certaines espèces (environ 350 espèces) incapables de résister au changement climatique de la planète ont commencées à subir des modifications ou à disparaître notamment la biodiversité sous marine et terrestre (ex: certains papillons, certains oiseaux).

Et comme le monde est un système dont l'interdépendance des êtres est totale, les chaînes trophiques doivent avoir déjà commencé à se rompre causant ainsi progressivement les disparitions successives des êtres vivants interdépendants. Cette entropie créée par l'homme lui-même ne pourra pas l'épargner car quoi de plus fatal que de scier la branche sur laquelle on est perchée ? Le monde ne pourra pas se développer à cette allure. Il faut maintenant une auto régulation.

Le danger que court l'humanité

La nature étouffée de suite des activités humaines. Ses propres pratiques, sa propre science, Sa propre philosophie, vont emmener l'homme à sa perte. L'humanité court un danger imminent :

- car la couche des gaz émis va augmenter les trous d'ozones et le monde sera exposé plus que jamais aux rayons ultra violets et infrarouges causant ainsi plusieurs maladies de la peau (cancers) et des nerfs (troubles mentales).
- L'oxygène risque un jour de devenir de plus en plus un bien économique dont chacun ne sera pas capable de se procurer.
- Les eaux potables vont devenir de plus en plus rares ou polluées et les cours d'eau disparaîtront.
- La désertification va envahir le monde et les espèces (biodiversités marines et terrestres) qui faisaient autrefois la beauté et le renouvellement du cycle de la nature vont disparaître. Il est prouvé que les savants découvrent les secrets de la vie et de la santé à travers ces biodiversités.
- La nourriture va manquer, la croissance va s'arrêter et l'intelligence va aussi être réduite, les recherches vont s'arrêter et l'homme va aussi finalement disparaître.

LES ENJEUX

A côté des défis et dangers évoqués ci-hauts, si on continue à ne pas tenir compte de l'environnement, et que l'on déforeste en Amérique Latine, en Amazonie, au Congo ou en

Asie du Sud-Est, on peut continuer à produire toujours plus pour l'alimentation animale et humaine, pour les autres besoins, mais au prix d'une catastrophe écologique.

Les nations doivent prendre conscience et leurs responsabilités pour sauver l'humanité. Il ya un enjeu majeur : Arriver à renverser la tendance dans un temps record et sauver ce qui peut encore l'être. Résoudre autrement les besoins qui se présentent, reconsidérer le style de vie, valoriser la nature, etc...

Et considérant le développement de la science et les moyens du monde entier, cette question n'est pas du tout impossible. Il suffit d'adopter une politique mondiale de changement des pratiques d'exploitation des ressources naturelles et ou de transformation de ces ressources. Nous ferons nos propositions à la fin de cette analyse.

L'AGRICULTURE ECOLOGIQUE OU BIOLOGIQUE

Sans prétendre trouver une panacée, des questions se posent :

- Comment l'homme, tout en conservant sa vie sur terre et vivant son luxe, peut-il aussi conserver la nature de façon à cohabiter harmonieusement ?
- Comment réduire les émissions des gaz à effet de serre ?
- Comment séquestrer le carbone pour que ses excès ne soient pas nuisibles ? etc...

L'agriculture écologique dit encore biologique serait une solution.

L'agriculture est une des activités humaines les plus fondamentales puisque toute personne doit se nourrir chaque jour.

L'histoire, la culture et les valeurs collectives sont liées à l'agriculture. Les principes concernent l'agriculture au sens large, comprenant la façon dont les hommes entretiennent le sol, l'eau, les plantes, et les animaux afin de produire, de préparer, de distribuer la nourriture et les autres biens.

Ils concernent aussi la manière dont les personnes interagissent avec les paysages vivants, liés les uns aux autres et forment l'héritage pour les générations futures.

L'agriculture biologique est définie comme « un système holistique de gestion de la production qui promeut et améliore la santé de l'écosystème agricole, incluant la biodiversité, les cycles biologiques et l'activité biologique du sol.

Elle met l'accent sur l'utilisation des pratiques de gestion au-dessus de l'application d'intrants ne provenant pas de la ferme et utilise des méthodes culturellement, organiquement et mécaniquement opposées aux matières premières. »

En effet, nous présentons l'Agriculture écologique comme cet effort humain de répondre aux besoins de vie et de survie de l'espèce humaine et en même temps au besoin de l'équilibre écologique naturel par l'agriculture.

Dans les cinq continents sur la planète, Il existe des pratiques locales d'exploitation des ressources naturelles en rapport avec les besoins de survie et le degré de civilisation des peuples.

Ces exploitations sont différenciées selon qu'il s'agit des ressources naturelles épuisables, des ressources naturelles renouvelables ou des ressources naturelles inépuisables disponibles, ainsi que les moyens mis en œuvre dans le procès de travail de par la culture du peuple ou d'une nation dans un milieu donné.

Sous d'autres cieux, en pays industrialisés les forêts ont subi sérieusement les effets de civilisation pour produire ce qu'il fallait produire pour les besoins vitaux et de développement.

En Afrique, notamment en RDC, la forêt est prédominante et joue un rôle capital pour ses habitants. Toutefois, l'agriculture a sa forme : le déboisement, le brûlis, le défrichage, le labour, le semis, l'entretien, enfin la moisson.

Si la production diminue on procède à la jachère et l'on va ailleurs pour reprendre le cycle. L'agriculture autrefois non mécanisée le devient de plus en plus et la déforestation réalise ses avancées. La question de reboisement est rejetée au second plan car l'on se dit que l'on a encore suffisamment de forêt pour commencer à reboiser. Cependant, l'arbre coupé ne reprendra cette dimension qu'après cent ans, si une fois replanté.

Des besoins en bois se font toujours ressentir : pour les ménages (comme bois de chauffe), l'artisanat (bois de chauffe pour Boulangeries manuels, fours pour cuire les briques, pour construire les maisons en dur) et surtout le commerce des grumes pour exportation. Tels sont les ingrédients de la déforestation en RDC.

Le recul de la forêt a pour corollaire, à l'échelle Africain et du monde, la réduction de production de l'oxygène et de la séquestration du carbone.

Il faut donc, avant qu'il ne soit tard, envisager les pratiques saines d'exploitation forestières et de l'agriculture dit écologique en vue de contribuer à la politique mondiale de la gestion saine de l'environnement et rentrer dans la dynamique des mécanismes de développement propre(MDP).

L'agriculture écologique devra donc consister à promouvoir la révolution verte pour sauver l'humanité avec les ressources naturelles renouvelables. Arriver à augmenter raisonnablement la production en limitant l'extension des surfaces et en augmentant les rendements par des méthodes non destructives de la qualité de l'environnement.

Revisiter les pratiques agricoles (Dans un cas d'espèce, considérons que la fertilité écologique d'un sol est due à la décomposition de la biomasse. S'il y a peu de biomasse, par exemple si on enlève les résidus de culture pour les valoriser ailleurs, le mécanisme écologique est tenu.

Si à l'inverse, on utilise la totalité de la potentialité de production de la photosynthèse, on peut maximiser la production. Il ne faut plus aucun sol nu. Il faut que les terres soient couvertes en permanence par des plantes, pendant toute l'année.

Une partie des terres est utilisée pour la production alimentaire, et une autre pour transformer les rayons du soleil en biomasse qui va nourrir la fertilité des sols. Cela implique de revoir une bonne partie des assolements.)

Il faut repenser les paysages pour qu'ils soient plus productifs et soient producteurs de services écologiques et qu'ils soient plus esthétiques. Planter les arbres en milieux rural comme en milieux urbain selon les vocations diverses des espaces : Raison alimentaire, raison de construction, raison d'esthétique, raison culturelle, raison de pharmacopée, etc...

Certaines espèces agricoles contribuent à enrichir le sol en azote et favorisent encore la production (ex : le leucena) d'autres arbres tout en enrichissant le sol peuvent contribuer à la production des carburants utilisables par les engins motorisés (ex : le jatropa).

Voilà donc comment contribuer à la protection de l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique par la réduction de l'émission des gaz à effets de serre et aussi contribuer aux mécanismes de séquestration de carbone. Tels sont les enjeux de l'heure.

QUELQUES PROPOSITIONS

Une combinaison des facteurs doit concourir à la réalisation de cet objectif d'intérêt national et mondial.

Les facteurs Politiques : Il est important que les pays de la région d'Afrique entretiennent un climat de paix et d'entente. L'expérience vécue en RDC par la ruée des millions des Rwandais a démontré la capacité de nuisance dont les hommes sont capables.

Il suffit de passer sur le parcours des Rwandais au Congo depuis les déclenchements des conflits armés jusqu'à ces jours pour s'en rendre compte : Des espaces forestiers détruits, des animaux tués et massacrés des réserves écologiques entamées, etc....

Par ailleurs, les parlements des Etats doivent-ils proposer à leurs gouvernements de tenir compte du problème environnemental et climatique et y mettre des moyens nécessaires ; ou rentrer carrément dans le marché du carbone.

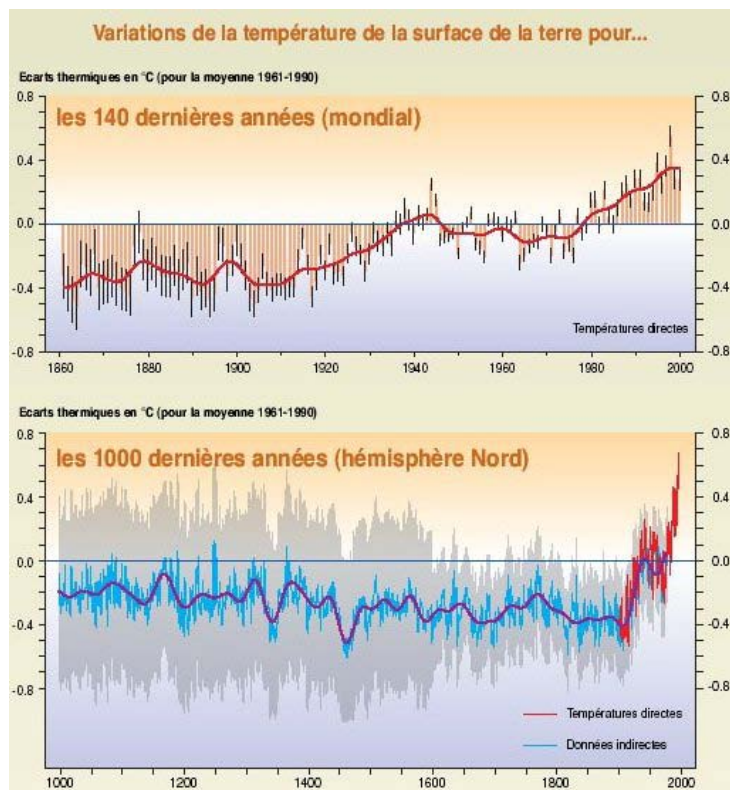
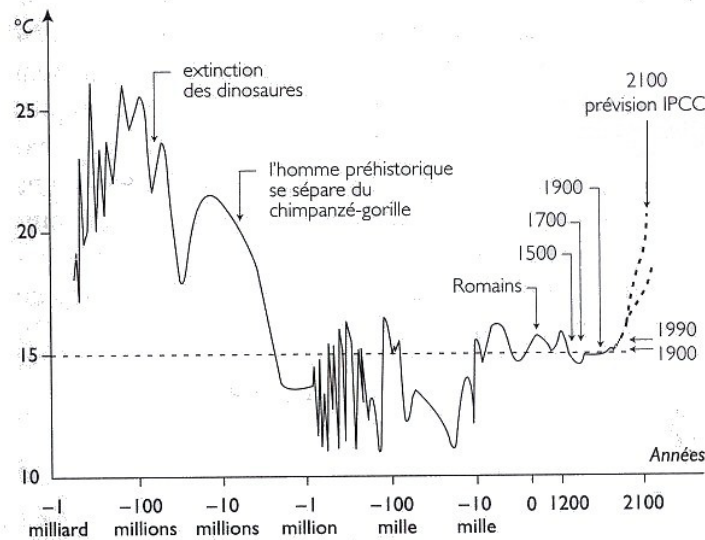
Nous proposons que les Etats adhèrent à la Fédération International des Mouvements d'agriculture biologique IFOAM (voir annexes). Facteurs juridiques : Que des lois soient élaborées permettant la mise en œuvre des politiques de gestion saine de l'environnement.

Les facteurs socioculturels : Ici c'est une question d'éducation des masses et de la prise de conscience collective du danger et de la nécessité de revoir le système agricole dans les milieux.

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

ANNEXES

Pour ceux qui doutent encore que la Terre se réchauffe, voici une page accumulant des faits qui attestent clairement d'une évolution positive de la température.



Les principes de l'agriculture biologique

Les principes de l'agriculture biologique servent à inspirer le mouvement biologique dans toute sa diversité. Ils guident les prises de position, les programmes et les règles élaborées par la Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique (IFOAM). Ils

sont, de plus, présentés en vue de leur adoption dans le monde entier. L'Agriculture Biologique est basée sur les principes de santé, d'écologie, d'équité d'attention et de précaution

Le principe de santé

L'agriculture biologique devrait soutenir et améliorer la santé des sols, des plantes, des animaux, des hommes et de la planète, comme étant une et indivisible. Ce principe souligne que la santé des individus et des communautés ne peut être séparée de la santé des écosystèmes – un sol sain produit une culture saine qui donnera la santé aux animaux et aux personnes. La santé est la globalité et l'intégrité des systèmes vivants.

Ce n'est pas seulement l'absence de maladies, mais le maintien d'un bien être physique, mental, social et écologique. L'immunité, la résistance et la régénération sont les caractéristiques clefs de la santé.

Le rôle de l'agriculture biologique, que ce soit en production, en préparation, en transformation, en distribution ou en consommation, est de soutenir et d'accroître la santé des écosystèmes et des organismes du plus petit dans le sol jusqu'aux êtres humains.

En particulier, l'agriculture biologique est destinée à produire des aliments de haute qualité, qui sont nutritifs et ont une fonction dans la prévention des maladies. En conséquence, elle se devrait d'éviter l'utilisation de fertilisants, pesticides, produits vétérinaires et additifs alimentaires qui peuvent avoir des effets pervers sur la santé.

Le Principe d'écologie

L'agriculture biologique devrait être basée sur les cycles et les systèmes écologiques vivants, s'accorder avec eux, les imiter et les aider à se maintenir. Ce principe enracine l'agriculture biologique dans les systèmes écologiques vivants. Il fait état que la production doit être basée sur des processus écologiques et de recyclage.

La nutrition et le bien-être se manifestent par l'écologie de l'environnement spécifique de la production. Par exemple, dans le cas des cultures, c'est le sol vivant ; pour les animaux c'est l'écosystème de la ferme, pour les poissons et les organismes marins, c'est l'environnement

aquatique.

Les systèmes culturaux, pastoraux et de cueillettes sauvages biologiques devraient s'adapter aux cycles et aux équilibres écologiques de la nature. Ces cycles sont universels, mais leur manifestation est spécifique à chaque site.

La gestion biologique doit s'adapter aux conditions, à l'écologie, à la culture et à l'échelle locales. Les intrants devraient être réduits par leur réutilisation, recyclage et une gestion efficiente des matériaux et de l'énergie de façon à maintenir et améliorer la qualité environnementale et à préserver les ressources.

L'agriculture biologique devrait atteindre l'équilibre écologique au travers de la conception des systèmes de cultures, de la mise en place des habitats et de l'entretien de la diversité génétique et agricole. Ceux qui produisent, préparent, transforment, commercialisent et consomment des produits biologiques devraient protéger et agir au bénéfice de l'environnement commun, incluant le paysage, le climat, l'habitat, la biodiversité, l'air et l'eau.

Le principe d'équité

L'agriculture biologique devrait se construire sur des relations qui assurent l'équité par rapport à l'environnement commun et aux opportunités de la vie. L'équité est caractérisée par l'intégrité, le respect mutuel, la justice et la bonne gestion d'un monde partagé, aussi bien entre les personnes que dans leurs relations avec les autres êtres vivants.

Ce principe souligne que ceux qui sont engagés dans l'agriculture biologique devraient entretenir et cultiver les relations humaines d'une manière qui assure l'équité à tous les niveaux et pour tous les acteurs – producteurs, salariés agricoles, préparateurs, transformateurs, distributeurs, commerçants et consommateurs.

L'agriculture biologique devrait fournir à chaque personne engagée une bonne qualité de vie et contribuer à la souveraineté alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Elle vise à produire en suffisance des aliments et d'autres produits de bonne qualité.

Ce principe insiste sur le fait que les animaux devraient être élevés dans les conditions de vie qui soient conformes à leur physiologie, à leurs comportements naturels et leur bien-être.

Les ressources naturelles et environnementales qui sont utilisées pour la production et la consommation devraient être gérées d'une façon qui soit socialement et écologiquement juste et en considération du respect des générations futures.

L'équité demande à ce que les systèmes de production, de distribution et d'échange soient ouverts, équitables et prennent en compte les réels coûts environnementaux et sociaux.

Le principe de précaution

L'Agriculture Biologique devrait être conduite de manière précautionneuse prudente et responsable afin de protéger la santé et le bien-être des générations actuelles et futures ainsi que l'environnement.

L'agriculture biologique est un système vivant et dynamique qui répond aux demandes et aux conditions internes et externes. Les acteurs de l'agriculture biologique peuvent améliorer l'efficacité et augmenter la productivité, mais ceci ne devrait pas se faire au risque de mettre en danger la santé et le bien-être.

SEPT ANS APRES LE LANCEMENT DU PROGRAMME DETAILLE DE
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE

OU EN EST LA RDC?

Par Claude RUHIMBASA Lugaba

Point Focal du PDDAA en RDC

- CONTENU
- INTRODUCTION
- LE PROGRAMME DETAILLE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE
- ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DETAILLE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
- INTRODUCTION
- Initiative de l'Union Africaine à travers le NEPAD.
- Accélération de la croissance économique et de l'élimination de la pauvreté et de la famine dans les pays africains.
- Relancer et consolider la croissance économique par le biais d'un développement fondé sur l'agriculture et capable d'éliminer la faim, de réduire la pauvreté ainsi que l'insécurité alimentaire.
- LE PDDAA
- Les objectifs du PDDAA
- Les piliers du PDDAA
- Les moyens pour atteindre ces objectifs
- Les objectifs du PDDAA

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine « PDDAA » a pour but principal d'aider à relancer et consolider leur croissance économique par le biais d'un développement fondé sur l'agriculture (6% de taux de croissance) et capable d'éliminer la faim, de réduire la pauvreté ainsi que l'insécurité alimentaire, et d'accroître les exportations

- Les piliers du PDDAA

Le PDDAA repose sur quatre piliers fondamentaux et un pilier transversal qui sont :

1. L'extension des superficies sous gestion durable des terres et systèmes fiables de contrôle de l'eau ;
2. L'amélioration des infrastructures rurales et les capacités de commercialisation des marchés ;
3. L'accroissement de l'offre alimentaire, la réduction de la famine et l'amélioration des réponses d'urgence aux crises alimentaires ;
4. L'amélioration de la recherche agronomique ainsi que la diffusion et l'adoption des technologies appropriées ; et
5. Le renforcement des capacités à tous les niveaux des piliers fondamentaux tant au niveau national que provincial.

Les moyens pour atteindre ces objectifs

L'Etat à travers ses allocations budgétaires au secteur agricole et rural conformément à l'accord de Maputo, l'amélioration des droits aux affaires et la mise en application du code agricole

Les partenaires au développement du PDDAA coordonnent leur appui au programme, exclusivement, à travers deux mécanismes principaux :

- le Fonds fiduciaire multi-donateurs de la Banque mondiale, chargé de coordonner le financement global des bailleurs de fonds, qui a un triple objectif de soutenir les processus de mise en œuvre et de développement du PDDAA et les institutions pilotant ces processus, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes des piliers du PDDAA ainsi que les institutions qui en sont chargées ; et enfin la gestion du Fonds fiduciaire et l'harmonisation des activités des partenaires au développement apportant leur appui au PDDAA ; et
- la Plateforme mondiale des bailleurs pour le développement rural, un forum regroupant environ 30 bailleurs de fonds internationaux et agences de mise en œuvre, qui coordonne les différentes approches du programme avec pour but principal d'accroître l'efficacité et de faciliter l'harmonisation du soutien des bailleurs de fonds au développement rural.
- Les privés (Amélioration du climat des affaires, Application du Code Agricole, etc.)

- La Société civile (Amélioration du climat des affaires, Application du Code Agricole, etc.)

Mise en Œuvre du PDDAA en Afrique

- Pays ayant signés le pacte
 - 18 pays dont :
 - 12 de l’Afrique de l’Ouest : Togo, Sierre Léone, Niger, Mali, Benin, Libéria, Nigéria, Gambie, Ghana, Cap Vert, Sénégal et Guinée
 - 6 du COMESA : Rwanda, Burundi, Ethiopie, Swaziland, Uganda et Malawi
- Pays en cours de finalisation du processus
 - 9 pays dont :
 - 3 de l’Afrique du l’Ouest : Burkina Faso, Côte d’Ivoire et Guinée Bissau
 - 4 du COMESA : Zambie, Kenya, Zimbabwe et Soudan
 - 2 de l’Afrique de l’Est : Mozambique et Tanzanie
- Pays en démarrage du processus
 - 12 pays dont
 - 7 de l’Afrique Centrale : RCA, Congo, Cameroun, Tchad, Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tomé et Principe
 - 5 du COMESA : RDC, Djibouti, Seychelles, Comores, Madagascar

Soit un total de 39 pays étant dans la mise en œuvre du processus PDDAA

- ETAT DES LIEUX DU PDDAA EN RDC
- PROGRAMME NATIONAL D’INVESTISSEMENT A MOYEN TERME
- PROGRAMME DETAILLE DE DEVELOPPEMENT DE L’AGRICULTURE AFRICAINE EN REPUBLIQUE DE MOCRATIQUE DU CONGO
- PROGRAMME NATIONAL D’INVESTISSEMENT A MOYEN TERME 1

Le Programme National d’Investissement à Moyen Terme « PNIMT » avait pour objectifs de :

- créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural;

- atteindre les objectifs quantitatifs fixés et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants;
- allouer au secteur des ressources du budget national à hauteur des engagements de la déclaration de MAPUTO, soit 10% en ; et enfin
- créer un cadre de référence pour le financement bilatéral et multilatéral coordonné du secteur.

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT A MOYEN TERME 2

Les résultats du projet comprennent :

1. La formulation du Programme National d'Investissement à Moyen Terme « PNIMT » avec comme objectif principal d'accroître la part du budget national allouée au secteur agricole à 10% en 2010.
2. L'élaboration de trois profils de projets bancables, à savoir:
 - a. Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile
 - b. Réhabilitations des périmètres rizicoles prioritaires
 - c. Approvisionnement des grands centres urbains en produits carnés

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT A MOYEN TERME 3

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de la part du secteur agricole et rural dans les dépenses publiques du Gouvernement depuis 2003.

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT A MOYEN TERME 4

Il serait donc judicieux de recommander :

1. L'actualisation du Programme National d'Investissement à Moyen Terme pour la période 2011-2015 et sa mise en œuvre ;
2. La conduite des études de faisabilité des trois profils de projets bancables

PROGRAMME DETAILLE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE EN RDC 1

La République Démocratique du Congo a donc tout intérêt de relancer et d'accélérer la formulation et la mise en œuvre du PDDAA puisque :

- Il s'agit d'une initiative Africaine prise par l'ensemble de chefs d'Etats et des gouvernements à Maputo en 2003 ;
- Le PDDAA ne vient pas remplacer les stratégies nationales, mais vient les compléter et les mettre en cohérence avec les objectifs de croissance et de réduction de pauvreté.
- Les bailleurs de fond se sont engagés à soutenir chaque pays dans la formulation des stratégies de relance du secteur agricole dans le cadre du PDDAA.
- Les bailleurs de fond se sont entendus pour ne financer l'agriculture que dans le cadre du PDDAA.

PROGRAMME DETAILLE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE EN RDC 2

Les étapes de mise en œuvre parcourues en République Démocratique du Congo comprennent :

1. La désignation d'un point focal
2. La désignation des membres du Comité Interministériel Multisectoriel par les Secrétaires Généraux impliqués dans le développement du secteur agricole
3. La proposition de mettre en place un Comité de Pilotage constitué par la présidium du Groupe Thématique 8 en charge de l'Agriculture et du Développement Rural renforcé par les Ministres des Finances, du Budget et des Travaux Publiques et Infrastructures
4. La requête de financement auprès du Secrétaire Général du COMESA
5. La transmission du Mémoire d'Entente auprès du Gouvernement
6. La finalisation des termes de référence des Consultants nationaux

PROGRAMME DETAILLE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE EN RDC 3

Les étapes à suivre pour la mise en œuvre effective du processus PDDAA en RDC comprennent:

1. Le lancement du processus de mise en œuvre du PDDAA en RDC
2. La revue du secteur agricole en termes de politiques et de performance
3. L'analyse des options stratégiques de financement et de développement du secteur agricole
4. L'élaboration des documents de la Table Ronde
5. La table ronde du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine en RDC
6. Le programme national d'investissement agricole de la RDC

Je vous remercie pour votre attention

MOT DU DELEGUE DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL A
L'ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE A LA
CLOTURE DU DIALOGUE POUR LE LANCEMENT DU NODE
FARN PAN A KINSHASA, LE 06 MAI 2010 AU CENTRE CARTER
DE KINSHASA/LIMETE, 15^{eme} Rue n° 12

- Messieurs les Secrétaires Généraux ;
- Messieurs les Directeurs ;
- Messieurs les organisateurs du Dialogue ;
- Distingués invités, à vos titres et qualités ;

Le secrétaire général à l'environnement et conservation de la nature avait voulu assister personnellement à l'ouverture comme à la clôture de ce dialogue intéressant, mais il y e eu une mauvaise coïncidence, car le même jour d'hier 05 mai, il s'est rendu à Kinsantu dans le Bas Congo où il préside au non de Son Excellence monsieur le ministre l'Atelier sur le Zonage Forestier, organisé par notre Ministère, et il a insisté que je vienne même au dernier jour de cette rencontre c'est ainsi que je suis là.

Je me réjouis de prendre la parole à son nom, pour féliciter les organisateurs et les membres élus du NODE, à qui je promets l'ouverture au dialogue chaque fois qu'ils auront besoin de notre collaboration, surtout que les domaines de réflexion visés sont ceux dans lesquels nous sommes appelés à partager avec les autres intervenants aux fins d'atténuer la dégradation de notre environnement vital, contribuer ainsi à la lutte contre les changements climatiques et agir en faveur d'un développement durable.

A cet effet, j'aimerais recommander que la réflexion à laquelle sont conviés les acteurs étatiques et non étatiques de développement en vue de la promotion des réformes nécessaires en matière agricole, de sécurité alimentaire, d'environnement de climat et des ressources naturelles aboutisse à la définition et la mise en œuvre, dans notre pays, des méthodes culturelles d'une agriculture durable, c'est-à-dire respectueuse de l'environnement, car celle pratiquée actuellement sur brûlis est fortement destructrice des ressources environnementales et compromet ainsi la sécurité alimentaire étant donné qu'elle ne garantit pas la production agricole au profit des générations humaines futures.

Je voudrais en fin vous remercier et vous encourager, car pour la sauvegarde de la nature toute action compte.

Je vous remercie.

Hubert KAPIAMBA ILUNGA

FICHE DE PRESENCE

NOMS & PRENOMS	ORGANISATIONS	N° TEL.	E-MAIL	SEX E
1. KAJEJE Freddy	Fermier indépendant	0998939025		M
2. NGOWA Jolly	Cerveau	0896914410 0990076856	jollyngbo@yahoo.fr	M
3. TSHIMANDE TUKALA Célestin	Centre d'études politiques/UNIKIN	0998421959	celetukala@yahoo.fr	M
4. Doris MOMBAYA- LIOSELE	Technicienne DINAKI	0810531397 0898274732	Dorismombaya@yahoo.fr	F
5. Balthasar TSHISHI	DRAAG	0815087872	tshishikaz@yahoo.fr	M
6. CESAR-KIRONGOZI	EDDH	0896864850		M
7. ERIC LOMBE L.	EDDH	0998193241	ericlombe@yahoo.fr	M
8. IZUBA DOSITHE	A.J.P.E	0815162801	ajpedong@hotmail.fr	M
9. WILLIAM-BUMBA		0998906684	humanrescue@hotmail.com	M
10. MENAYAMI LOUIS	E.D.D.H	0818148546 0895187973	apembiloe@yahoo.fr	M
11. FAIDA FRANÇOISE	COOPROFECO	0895172061	cooprofeco@yahoo.fr	F
12. Aaron KABATSHI	I.C.F.P.D.H	0998444840 089775132	yahoo.fr	M
13. ESPERANCE KAJEJE	CAN/Cooprofeco	0813558529	Kabinda_center@yahoo.fr	F
14. Robert KABAKELA	NSCC	08978818579	rkabakela@yahoo.fr	M
15. MIREILLE BOFOLA	ILDI	0896851976	mireillebofole@.fr	F
16. ERIC KABANGU	SADRI	0812069162	ericbondra@yahoo.fr	M
17. MUKENDI MKENDI	N.D.S	0998596310	mesmuken@yahoo.fr	M
18. Ir. Léon KEKYA	COJESKI/Human Rescuem	0813558717	leonkeky@yahoo.fr	M
19. MPOYI KAMBA	A.R.E.D	0896078362	Ongared2@yahoo.fr	M
20. LUNZE DANIEL	IRIERA/REAFOR	0810605996	lunzi@yahoo.fr	M
21. JOSE KITOKO	RIADH	0998437024	Kitoko_jose@yahoo.fr	F
22. JEANNETTE MASIALA	Porte ouverte	0998171749 0897860392		F
23. REMY MULONDA MUNYA	CFEDH	0854505100		M
24. ELEKANZO MATUTA Marc	Chercheur libre sans organisation	0995419560		M
25. KAPUKU-MBOMBO	Chercuer indépendant	099555058	johnmbombo@yahoo.fr	M

John	Botaniste			
26. GAZIRE Patrice	INS/BIERD	0819353930	Gsdndo2002@yahoo.fr	M
27. PATRIC LUZOLO	AVOCATS VERTS	0810502199	Patrickluzolo2004@yahoo.fr	M
28. PAPY NGONGA	EGISE	0811870966	papsngonga@yahoo.fr	M
29. NTUMBA Sackred	E.S.P.T ong	0851149590 0816870534	sakredntumba@yahoo.fr	M
30. EUGENIE MAOLO	AVENIR-ACTION	0815952079	aveniraction@yahoo.fr	M
31. LOKOFE-YONDO Pitshou	ESPT ong	09985599697 0899678505	Ojed2@yahoo.fr	M
32. MASASHI-C			cersairemasashi@yahoo.fr	M
33. IBRAHAIM ASSOUMANI	CERVEAU asble		erveau2015yahoo.fr	M
34. Jean BATAYO	H.D.G			M
35. Henry TOSENGE	Nouvelle Société Civile Congo	0991128860	htosenge@gmail.com	M
36. ERIC BUPITU	AV-ACTION	0898146342		M
37. KALUBI- MUNCIE	CATSR	0816863707	apopr@yahoo.fr	M
38. Pascal MALOJI	NSCC	0810900880	Fddhe1@gmail.com	M
39. NSIMBA NATHALIE	Les Anges du ciel	0810906313	Nathalie.nsimba@yahoo.fr	F
40. MATUTILA YVON	RDF/Base	0999910300	rdfbase@yahoo.fr	M
41. Bijou-LUBANGI MUFEBE	CCFEDH ojed/ongd	0895226397	Bijoulubangi@yahoo.fr	M
42. TITI MOTEMBO	CIAT	0897774478	thy_mot@yahoo.fr	F
43. Cathy BELONGONDE	E.D.D.H	0990097282		F
44. Emile NAMWIRA	Défi Michée	099438921	emilenawira@yahoo.fr	M
45. WILLIAM-BIMBA	Human rescue	0998906684	humanrescue@hotmail.com	M
46. GEORGES-OHELO	Hope in Action	0999921963	ohelogeorges@yahoo.fr	M
47. Séraphin BYABUZE	JPDH	0998269404	jpthkin@yahoo.fr	M
48. Méthéodore MPIANA	A.C.B.G	0812928455	thmpiana@yahoo.fr	M
49. JUSTIN TABARO	FENAPEC	0819938630	justintabaro@yahoo.fr	M
50. DUCAN NZUNDU	GTMD/CNONAD	0810805575	Gtmd_03@yahoo.fr	M
51. Baken BAKENZA	JEDEC/CNJ	0898628986	gbbakenz@yahoo.fr	M
52. Claude RUHIMBASA	Point focal ADDAA	0810144107	Claude.ruhimba@yahoo.fr	M
53. Ir. Dominique MULUMBA	IJA/E-REST	0898633703 0997532412	paulmulumba@hotmail.com / M	M
54. MBWITI Florence	ESPAF/RECIC-KIN	0999993127 0899133633	mbwitalwamba@yahoo.fr	F
55. Joseph NKINZO	Fernier Taicom Congo	0819757070	nkinzo@gmail.com	M

56. Ruddy Chira	CERVEMU	0898177502	chiraruddy@hotmail	M
57. M ^e Gentile SIKULATI	NSCC	0999959948		F